



Déclaration de prélèvement en eau souterraine

(Rubrique 1120)

Profondeur inférieure à 50 m

Sur la commune de :
COULONVILLERS (80135)

EARL FELLONI GONDRE
9 rue des Mazures
80135 Coulonvillers

Emmanuel du Tertre

Mars 2024

DECLARATION DE PRELEVEMENT EN EAU SOUTERRAINE

Renseignements à fournir par le maître d'ouvrage (application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Raison sociale	EARL FELLONI GONDRE
N° SIRET	38273873000011
Code APE	0 111 Z
<i>Coordonnées de l'exploitation (correspondance)</i>	
Adresse	136 rue de l'église, 59273 Péronne en Mélantois
Téléphone	0615233660
Mail	francoisfelloni@gmail.com
<i>Coordonnées du siège social</i>	
Adresse	9 rue des Mazures 80135 Coulouvillers
LOCALISATION DE L'OUVRAGE	
ESSAI 1 :	Commune de Coulouvillers (80135)
Lieu-dit	La vallée
Références cadastrales	D 13
Coordonnées en Lambert 93	X1 = 628 829 m Y1 = 7 006 538 m
Altitude approximative	Z1 = 65 m NGF
N° BSS	BSS004HHNZ
Distance et désignation des cours d'eau, canaux et plans d'eau les plus proches	Le Scardon à 4 km
ELÉMENTS PERMETTANT D'APPRÉCIER LES VOLUMES PRÉLEVÉS	
Utilisation	Irrigation de pommes de terre et légumes
Débit horaire souhaité	120 m ³ /h
Prélèvement maximum souhaité	199 000 m ³
Dispositif de surveillance	Compteur volumétrique
Profondeur	49 m
NOMENCLATURE DE LA LOI SUR L'EAU	
1.	Nappes d'eau souterraines
1.1.2.0	« Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, Puits ou ouvrage souterrain, dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement d'un cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m ³ /an : (A) ; 2° Supérieur à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 200 000 m ³ /an : (D).

EARL FELLONI GONDRE



SOMMAIRE

DECLARATION DE CREATION DE FORAGE EN EAU SOUTERRAINE	- 2 -
RESUME NON TECHNIQUE.....	- 2 -
INTRODUCTION	- 6 -
1. DESCRIPTION DU PROJET	- 6 -
1-1 LE DEMANDEUR	- 6 -
1-2 L'EMPLACEMENT DU FORAGE ET ENVIRONNEMENT PROCHE.....	- 6 -
1-3 L'OBJET DE LA DEMANDE.....	- 9 -
1-4 ESTIMATION DES BESOINS EN EAU	- 9 -
2. LA SITUATION HYDROGÉOLOGIQUE.....	- 9 -
2-1 GÉOLOGIE	- 9 -
2-2 HYDROGÉOLOGIE	- 11 -
2-3 HYDROLOGIE ET ZONES HUMIDES.....	- 13 -
2-4 ZNIEFF ET ZONES NATURA 2000.....	- 14 -
3. ESTIMATION DE L'INCIDENCE DU POMPAGE	- 16 -
3-1 LA ZONE D'APPEL DU FORAGE	- 16 -
3-2 LA ZONE D'INFLUENCE.....	- 16 -
4. CARACTÉRISTIQUES DU FORAGE.....	- 17 -
4-1 PRESTATAIRE	- 17 -
4-2 PÉRIODE	- 17 -
4-3 COUPE TECHNIQUE	- 17 -
4-4 ESSAIS DE POMPAGE.....	- 18 -
4-5 CONDITIONS DE SURVEILLANCE ET COMPLEMENT ÉVENTUEL	- 18 -
5. IMPACT SONORE.....	- 18 -
6. COMPATIBILITÉ AVEC LE S.D.A.G.E.	- 18 -
7. COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME	- 20 -
8. EVALUATION D'INCIDENCE SUR LE RÉSEAU NATURA 2000.....	- 20 -
ANNEXES	- 34 -

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du forage par rapport à Abbeville.....	- 7 -
Figure 2 : Localisation du forage sur les communes de Coulouvillers et Oneux.....	- 8 -
Figure 3 : Emplacements du forage sur photo aérienne	- 8 -
Figure 4 : Carte géologique du secteur (carte extraite de l'imprimé 1/50 000ème).....	- 10 -
Figure 5 : Emplacement du forage sur un extrait de la carte hydrogéologique du secteur.....	- 12 -
Figure 6 : Captages AEP et forages agricoles utilisés les plus proches du forage	- 13 -
Figure 7 : Relevé du Piézomètre de Gapennes (Source ADES janvier 2022).....	- 14 -
Figure 8 : Délimitation des ZNIEFF type I et II	- 14 -
Figure 9 : Carte de délimitation des zones Natura 2000	- 15 -
Figure 10 : Figuration de la zone d'appel et zone d'influence	- 16 -
Figure 11 : Représentation schématique montrant en plan la forme d'une zone d'influence	- 17 -
Figure 12 : Schéma de rebouchage	Erreur ! Signet non défini.

ANNEXES

- SDAGE ARTOIS PICARDIE : Extrait des fiches de la masse d'eau souterraine n°AG311 « Craie de la vallée de la Somme aval », et de la masse d'eau superficielle AR47 « Scardon »,
- Rapport des travaux de forage, et interprétation
- Fiches synthétiques des zones Natura 2000.
- Autorisation du propriétaire

RESUME NON TECHNIQUE

L'EARL FELLONI GONDRE, dont le siège d'exploitation se trouve sur la commune de Coulouvillers 80135, a fait réaliser un forage, en vue d'irriguer annuellement les pommes de terre et légumes qui seront produits sur l'exploitation agricole, dans les communes d'ONEUX et COULONVILLERS.

Vus les résultats du pompage obtenus, le débit d'exploitation souhaité est de 120 m³/h sur une plage de fonctionnement de 22 heures par jour au maximum soit en période de pointe environ 2600 m³/jour. Le volume total annuel d'exploitation souhaité atteint 199 000 m³/an, ce qui permettrait d'irriguer 99 ha de légumes et pommes de terre par an.

Le demandeur n'exploite actuellement aucun autre forage, le dossier est donc soumis au régime de déclaration préfectorale. Le forage a été réalisé sur la commune de Coulouvillers.

La nappe devait être rencontrée entre 21 et 22 m de profondeur. En juillet 2023 elle a été rencontrée à 19,30 m. La profondeur du forage est de 49 m, il capte la nappe de la craie. Il est situé au sein de la région agricole du Ponthieu au Nord-Est d'ABBEVILLE.

La station de pompage sera isolée en milieu agricole. Elle aura un moteur thermique insonorisé du fait qu'elle sera située à 500 m des habitations du hameau « Le Festel ». Le bruit devrait être peu perceptible des habitations.

Le captage AEP le plus proche se trouve à 1 470 m. Ce secteur du département comporte très peu de forages d'irrigation.

L'influence prévisionnelle est calculée à environ 229 m, aucun pompage ne sera donc affecté par le projet.

Le forage n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage AEP.

Toutes les précautions réglementaires seront prises pour éviter la pollution de la nappe : margelle bétonnée, dépassement de la tête de forage, abri fermé à clé.

Plusieurs ZNIEFF et zones Natura 2000 sont présentes aux alentours, mais à distance ce qui permettra d'éviter tout impact.

Les zones humides les plus proches se trouvent au niveau des vallées de l'Authie, du Scardon, mais restent à plus de 4 km.

Comme l'exige l'article L-214-2 du code de l'environnement, le pétitionnaire est tenu de déposer, avant le commencement des travaux, une déclaration en Préfecture en vue d'une autorisation de pompage, assortie d'un document d'incidence.

L'objet du présent dossier est d'apporter des précisions sur les caractéristiques et les incidences du projet à la déclaration de l'EARL FELLONI GONDRE.

Introduction

L'EARL FELLONI GONDRE, exploitation agricole dont le siège se trouve à COULONVILLERS, a fait réaliser un forage, sur la commune de Coulonvillers. Ce forage a pour objectif d'irriguer les îlots de l'exploitation situés sur les communes de COULONVILLERS et ONEUX.

Une surface de 99 ha de pommes de terre et légumes au maximum suivant les rotations pourra ainsi être irriguée.

Le débit d'exploitation prévu pour le forage est de 120 m³/h sur une plage de fonctionnement de 22 heures maximum par jour sur cinq à six jours par semaine environ.

Un volume maximum de 199 000 m³ au total est souhaité par l'EARL FELLONI GONDRE pour lui permettre d'irriguer ses cultures.

La Chambre d'agriculture de la Somme a été chargée de réaliser ce dossier de déclaration de prélèvement pour le compte de l'EARL FELLONI GONDRE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

1-1 Le demandeur

Dénomination sociale	EARL FELLONI GONDRE
Forme juridique	EARL
Siège social	9 rue des mazes 80135 Coulonvillers.
Téléphone	06 15 23 36 60
Code APE	O 111 Z
Qualité du signataire de la demande	Gérant de l'EARL

1-2 L'emplacement du forage et environnement proche

Le forage est situé dans le Ponthieu, sur COULONVILLERS à proximité des îlots de l'exploitation, et isolé en plaine. Le propriétaire est un GFA constitué par les parents de M. Felloni-Gondre. Leur autorisation figure en annexe.

Les coordonnées Lambert 93 de ce point sont :

X1 = 628 851 m

Y1 = 7 006 637 m

Z1 = 61 m NGF

La rivière la plus proche est le Scardon à 4 km au Sud-Ouest. Les zones humides les plus proches sont en relation avec ces rivières aux mêmes distances.

Ces implantations sont à plus de :

- ✓ 200 mètres de toute décharge ;
- ✓ 35 mètres de toute canalisation d'eau usée ;
- ✓ 35 mètres de tout stockage d'hydrocarbures ;
- ✓ Plus de 35 m de tout bâtiment d'élevage ou annexes ;
- ✓ Plus de 50 mètres des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ;
- ✓ Plus de 35 mètres (la pente du terrain est inférieure à 7 %) des parcelles concernées par les épandages de boues urbaines ou industrielles ou des épandages de déchets.

Localisation sur les documents qui suivent :

- ✓ Figure 1 : Plans de localisation
- ✓ Figure 2 : localisation sur la commune
- ✓ Figure 3 : Localisation sur photographie aérienne

Figure 1 : Localisation du forage par rapport à Abbeville



Réalisation cartographique : Chambre d'agriculture de la Somme, Janvier 2022.
Source : SCAN 250, IGN.

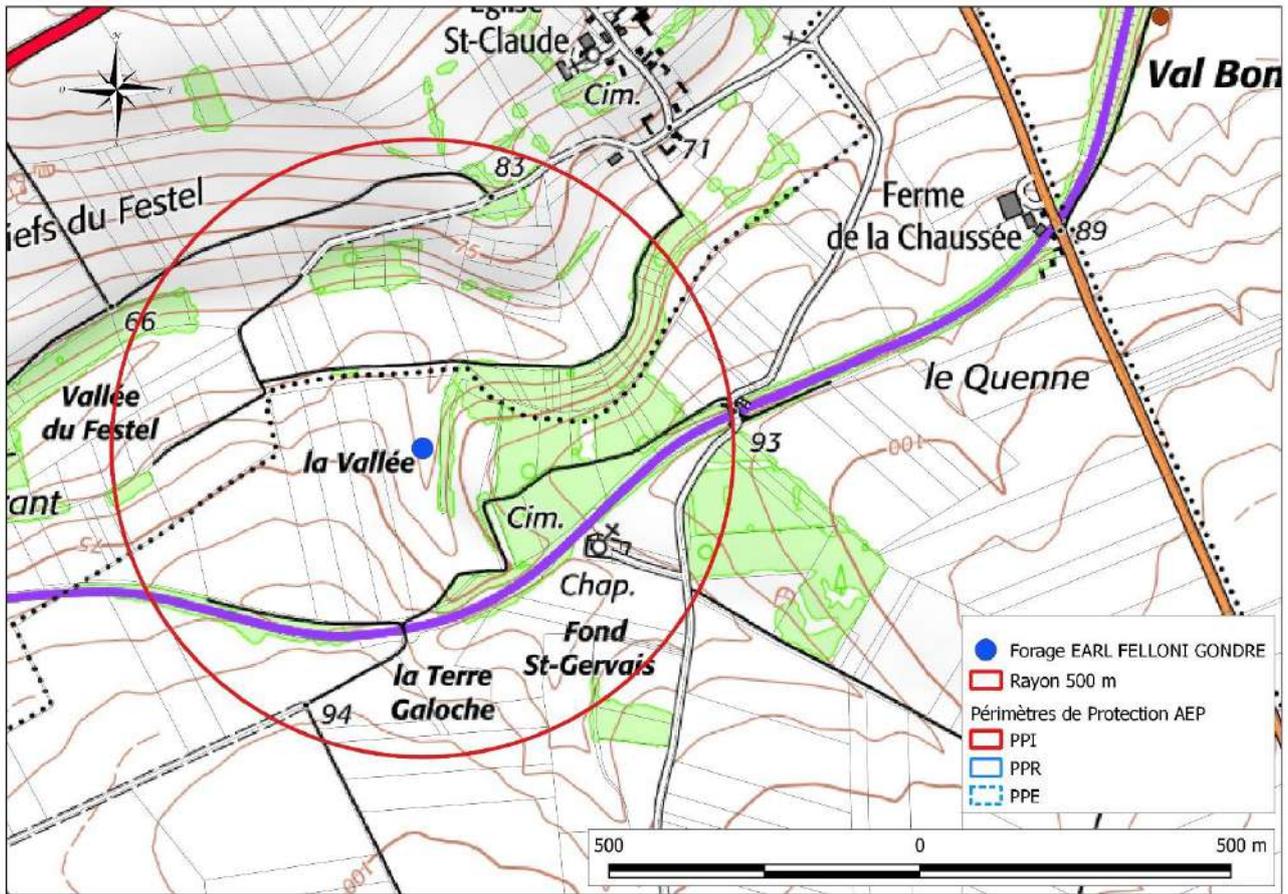


Figure 2 : Localisation du forage sur la commune



Figure 3 : Emplacements du forage sur photo aérienne

1-3 L'objet de la demande

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Préfet de la Somme pour prélever dans ce forage conformément à l'article L-214-2 du code de l'environnement. Le dépôt d'un dossier de déclaration et d'évaluation des incidences est donc de rigueur afin d'examiner les incidences potentielles du pompage sur l'environnement proche.

L'objet du forage est d'irriguer les cultures de pommes de terre et de légumes, que l'exploitation projette de produire.

1-4 Estimation des besoins en eau

La pomme de terre présente une sensibilité maximum (stress hydrique) sur la période début de tubérisation à un mois après cette période, soit sensiblement entre le 15 juin et le 15 juillet. En dehors de cette période, il conviendra d'éviter les alternances prononcées de sécheresse ou d'excès d'eau dans le sol, ceci afin d'éviter les pommes de terre crevassées, déformées ou d'éviter les risques d'ERWINIA en cas d'excès d'eau. L'apport de quelques mm d'eau peu avant l'arrachage des tubercules en cas de sol très sec permet de limiter considérablement les chocs et donc les coups visibles sur les tubercules.

La consommation d'eau d'une culture de pomme de terre est de l'ordre de 350 à 400 mm pour la durée de son cycle. Compte tenu de son enracinement faible, environ 40 cm en bonne condition, et de sa puissance de l'enracinement, la RFU de la pomme de terre est estimée à 50 mm en sol limoneux. Les doses d'apport peuvent donc varier de 20 à 40 mm selon la capacité de réserve du sol et la demande climatique.

Les productions irrigables prévues sur l'exploitation de l'EARL FELLONI GONDRE sont les suivantes :

- Pommes de terre : 45 ha
- Haricots : 30 ha
- Pois de conserve : 05 ha
- Oignons : 19 ha

Selon les besoins établis dans le protocole départemental de gestion volumétrique, le calcul suivant permet de déterminer le **volume maximum nécessaire à l'exploitation** pour irriguer ces cultures selon les années, sachant que l'année avec un assolement maximal irrigué devrait correspondre à 45 ha de pommes de terre (2300 m³/ha), 05 ha de pois de conserve (500 m³/ha), 30 ha de haricots (1500 m³/ha) et 19 ha d'oignons : $40 \times 2300 + 30 \times 1500 + 05 \times 500 + 19 \times 2500 = 198\ 500$ arrondis à **199 000 m³/an.**

2. La situation hydrogéologique

2-1 Géologie

L'ossature de la région est constituée par la craie blanche dont les assises s'étendent du Turonien inférieur, jusqu'au Santonien. La craie est apparente surtout sur les pentes bien que souvent cachée par des colluvions récentes descendant des plateaux ou par des limons des pentes procédant du remaniement en masse des limons.

Dans le secteur, la stratigraphie suivante peut-être observée, en partant des formations les plus anciennes (source : notice carte géologique au 1/50 000 Abbeville):

2.1.1 -Formations secondaires et tertiaires

C3c. Turonien supérieur. Craie. Le Turonien supérieur est représenté par une craie argileuse grise à assez rares silex noir

C4b. Coniacien moyen, zone b. Craie. La craie de ce niveau est blanche, moins riche en silex et beaucoup plus pauvre en macrofaune. Son épaisseur varie de 10 m environ dans le Sud-Ouest à plus de 35 m au Nord.

C4c. Coniacien supérieur, zone c. Craie. Il s'agit encore d'une craie blanche pauvre en silex et en macrofaune. La zone c atteint ses épaisseurs maximales (30-35 m) le long I de la vallée de la Somme puis diminue vers Millencourt (20 m) et Caours (20 m) pour I augmenter de nouveau vers le Nord à Canchy (25 m à 28 m), à Agenvillers (30 m) et I atteindre probablement 35 m à Domvast.

C5a. Santonien inférieur, zone d. Craie. De nature lithologique comparable à celle [du niveau précédent, elle affleure assez peu et présente dans la moitié nord-occidentale -4- de la feuille des épaisseurs très réduites de l'ordre de 7 à 10 m à Canchy et 3 m à Angenvillers alors que vers le Sud et le Sud-Ouest elle est mieux représentée : 12 m à Oneux, plus de 15 m à Alliel. Les silex rares y sont de petite taille.
Thanétien e2: sables et grès.

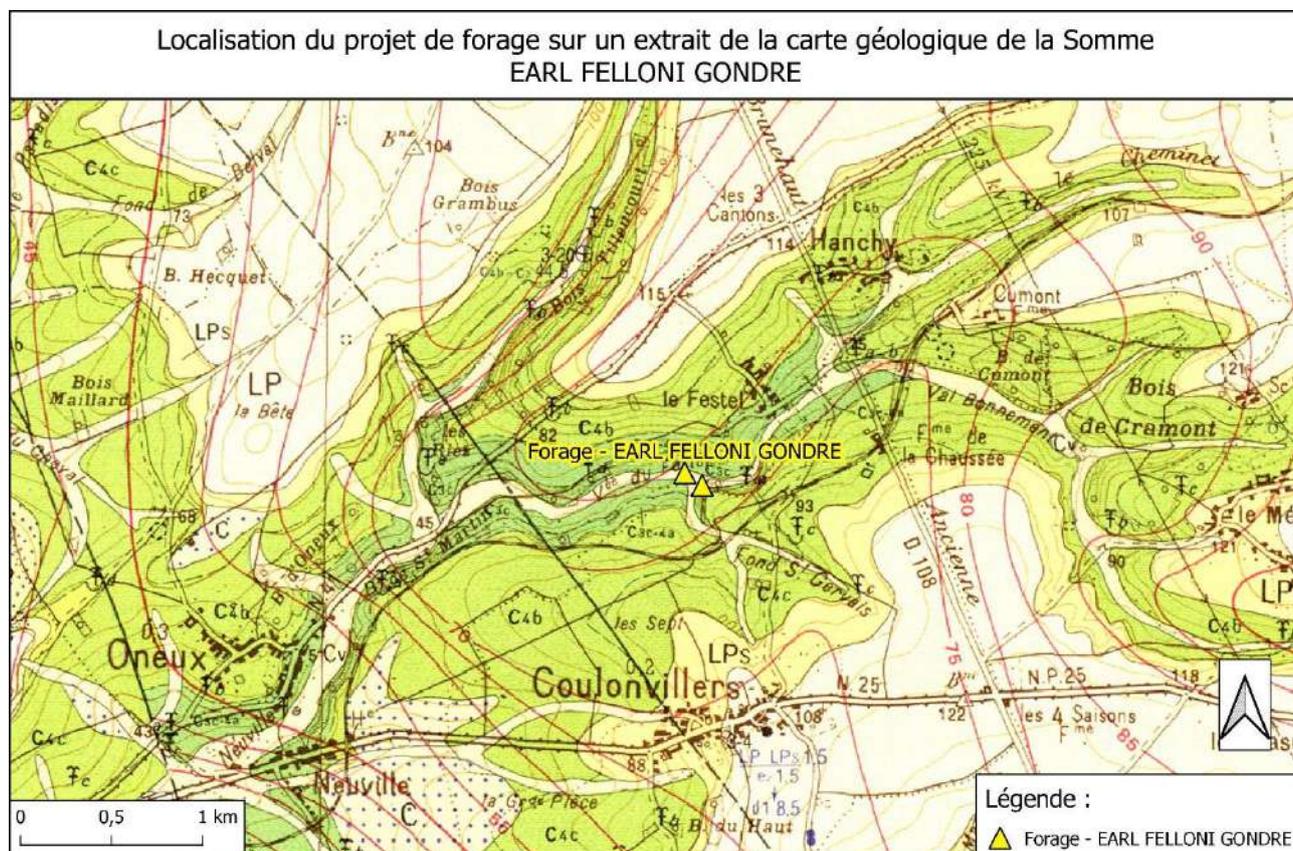
2.1.2 Quaternaire - Formations superficielles

Limons des plateaux LPS-LP

Formation limoneuse rougeâtre à forte charge caillouteuse reposant sur l'argile rouge à brun foncé à silex entiers, au contact de la craie. Les limons forment l'essentiel des affleurements. Epaisseur quelques mètres. Tendance à glisser sur les pentes.

LP : Il s'agit d'une formation homogène constituée par un limon éolien loessique, fin, doux au toucher, beige, parfois tirant sur le brun-rouge, épais de quelques mètres, qui couronne les plateaux taillés dans le pédi-plan finicrétacé.

Cv. Colluvions de fond de vallées sèches. Ce sont des accumulations limoneuses hétérogènes au fond des vallées sèches, alimentées par de la craie, des silex et surtout par tous les limons signalés précédemment ainsi que par la terre arable. Ils s'engraissent après chaque orage aux dépens essentiellement des limons. Leur épaisseur dépasse parfois 5 mètres.



Réalisation cartographique : Chambre d'agriculture de la Somme, Janvier 2022.
Source : Carte géologique imprimée au 1/50 000, BRGM.

Figure 4 : Carte géologique du secteur (carte extraite de l'imprimé 1/50 000ème)

Légende des cartes géologiques

Feuille N°33 - ABBEVILLE ([Notice](#)) ([Commander la carte](#))

	C	Colluvions
	Cv	Limons des vallées sèches
	Fz	Alluvions récentes: cailloutis alternant avec tourbe, sables et limons
	LP	Limons des plateaux
	LPs	Limons argileux à silex
	CLP	Limons remaniés sur les pentes
	c5a	Santonien inférieur, Craie blanche à silex
	c4c	Coniacien supérieur, Craie blanche à silex
	c4b	Coniacien moyen, Craie blanche à silex
	c3c-4a	Turonien terminal-Coniacien inférieur, Craie blanche à silex à patine rosée
	e2	Thanétien - sables argileux

2-2 Hydrogéologie

Le secteur proche du forage est situé dans un pays dont la roche mère est la craie, mais recouvert de limons lœssiques des plateaux. C'est une région fertile de cultures céréalières, betteraves, colza, mais aussi d'élevage et donc de maïs. Il fait partie d'une entité hydrogéologique à nappe libre dont le réservoir de la nappe est formé d'un matériau crayeux à double porosité, matricielle et de fissures.

D'après l'atlas hydrogéologique de la Somme, la nappe peut être rencontrée à partir du niveau NGF 40 m. Les Dièves ont une altitude d'environ 10 m NGF. Par conséquent l'épaisseur de la nappe est au droit du forage, de 30 m. Les altitudes des projets d'essais de forages sont relativement similaires 61 ou 62 m NGF selon l'emplacement (cf. cartes hydrogéologiques ci-dessous).

La profondeur de la nappe serait donc d'environ 21 m environ. Le « mur » ou couche imperméable des Dièves est à environ 51 m de profondeur, sachant que le BRGM estime qu'au bout d'une épaisseur approximative de 30 m de zone saturée, la craie en raison de sa compacité devient quasiment imperméable. Lors des travaux la nappe a été détectée à partir de 19,30 m ce qui correspond aux estimations aux variations de niveau près.

Le réservoir de la nappe est constitué dans le département par le complexe des craies du Turonien supérieur et du Sénonien et très localement, en vallées humides, par les sables et graviers des alluvions anciennes. La nappe est fissurée sous les vallées sèches et humides et compacte sous les plateaux.

Cette nappe d'envergure régionale et présente dans le bassin parisien entre la côte de Champagne et celle d'Ile de France, fonctionne en nappe libre en plaine crayeuse, puis devient captive sous les terrains tertiaires à l'ouest de la cuesta. Elle a donc un comportement de nappe libre dans le secteur : alimentation par la pluviométrie et les eaux de surface, vidange au niveau des cours d'eau qui servent de point bas piézométrique.

Le volume du réservoir est conditionné par sa perméabilité et son épaisseur. La craie possède une double porosité, dite d'interstices et de fissures. La porosité d'interstices est pratiquement négligeable par rapport à celle dite de fissures.

La répartition de la fissuration est très hétérogène : très faible sous les plateaux, bonne sous les vallées sèches et souvent forte sous les vallées humides.

Verticalement elle diminue progressivement avec la profondeur pour finir par disparaître totalement. La craie compacte et imperméable forme alors le substratum de la craie fissurée.

Quelques valeurs des paramètres hydrauliques du réservoir, caractéristiques de la productivité des ouvrages, ont été calculées par le BRGM sur plusieurs forages réalisés dans le passé dans le département. Elles permettent d'effectuer des calculs d'influence des forages créés et seront utilisées comme repères pour les calculs réalisés plus loin dans ce dossier.

Ainsi, la « transmissivité » T , varie de :

- $1,5 \cdot 10^{-4} \text{ m}^2/\text{s}$ à $1 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$ sous les plateaux ;
- $6,8 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$ à $2,7 \cdot 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$ sous les vallées sèches
- $2,7 \cdot 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$ à $2,1 \cdot 10^{-1} \text{ m}^2/\text{s}$ sous les vallées humides

Pour les calculs dans la suite de cette étude, nous prendrons la valeur de $T = 3,68 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$, valeur interprétée d'après les essais de pompage.

Les valeurs du « coefficient d'emménagement » S , vont de 7 à 38% en vallée, et sont proches de la porosité utile de la craie (1,25%) sous les plateaux. Pour cette étude, nous prendrons la valeur de $S = 1,25 \%$ qui permet de maximiser l'influence selon ces hypothèses.

Au droit du forage, l'épaisseur de recouvrement limono argileux est estimée à quelques m puis on arrive dans la craie, jusqu'au fond du forage.

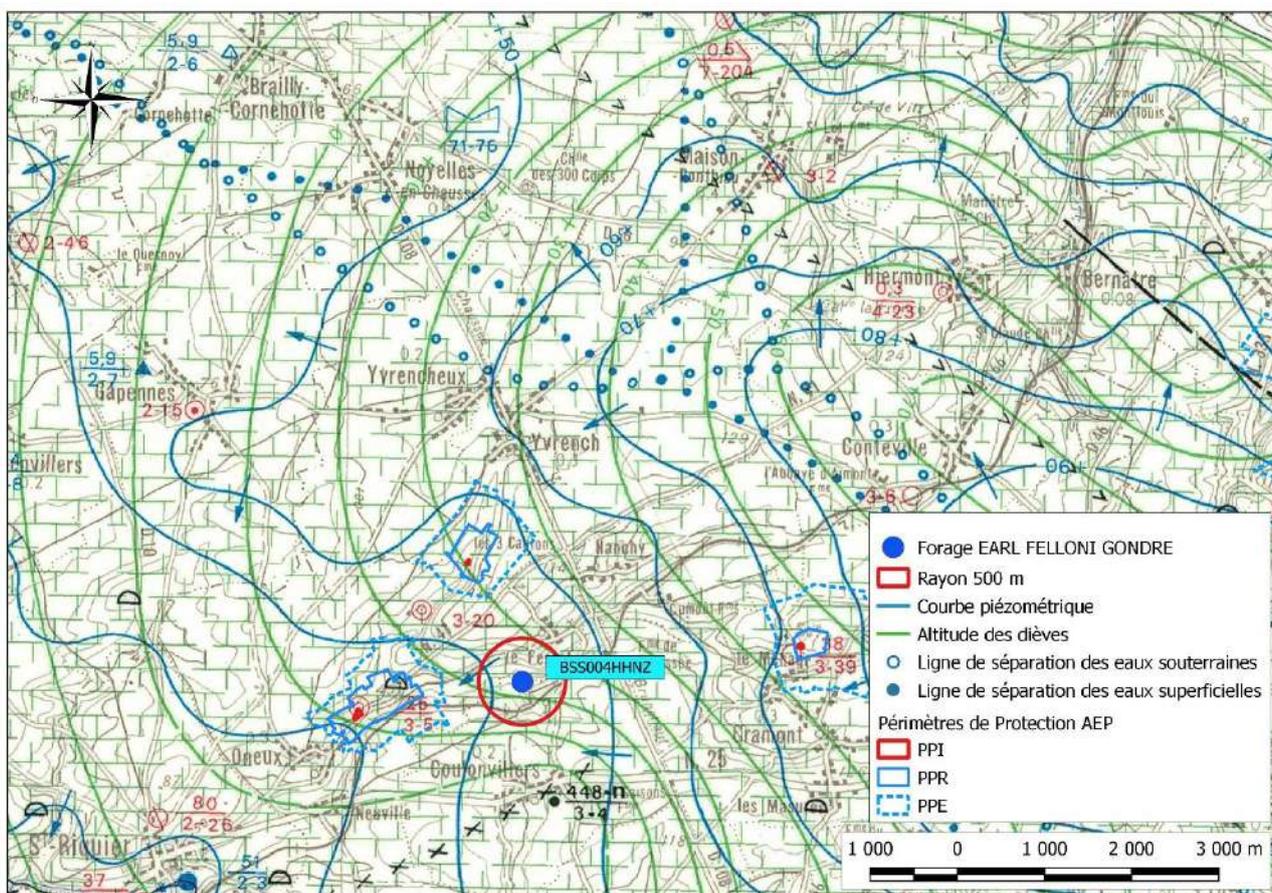


Figure 5 : Emplacement du forage sur un extrait de la carte hydrogéologique du secteur

Trois forages sont utilisés dans un rayon de 1,5 km autour du forage de l'EARL. Le captage AEP le plus proche est situé au Nord à 1360 m de l'essai 2 à ONEUX sur la commune de GUESCHART, il se trouve à 1470 m du forage. Deux autres forages agricoles exploités se trouvent dans un rayon de 1.5 km du forage, à 1280 m et 1385 m.

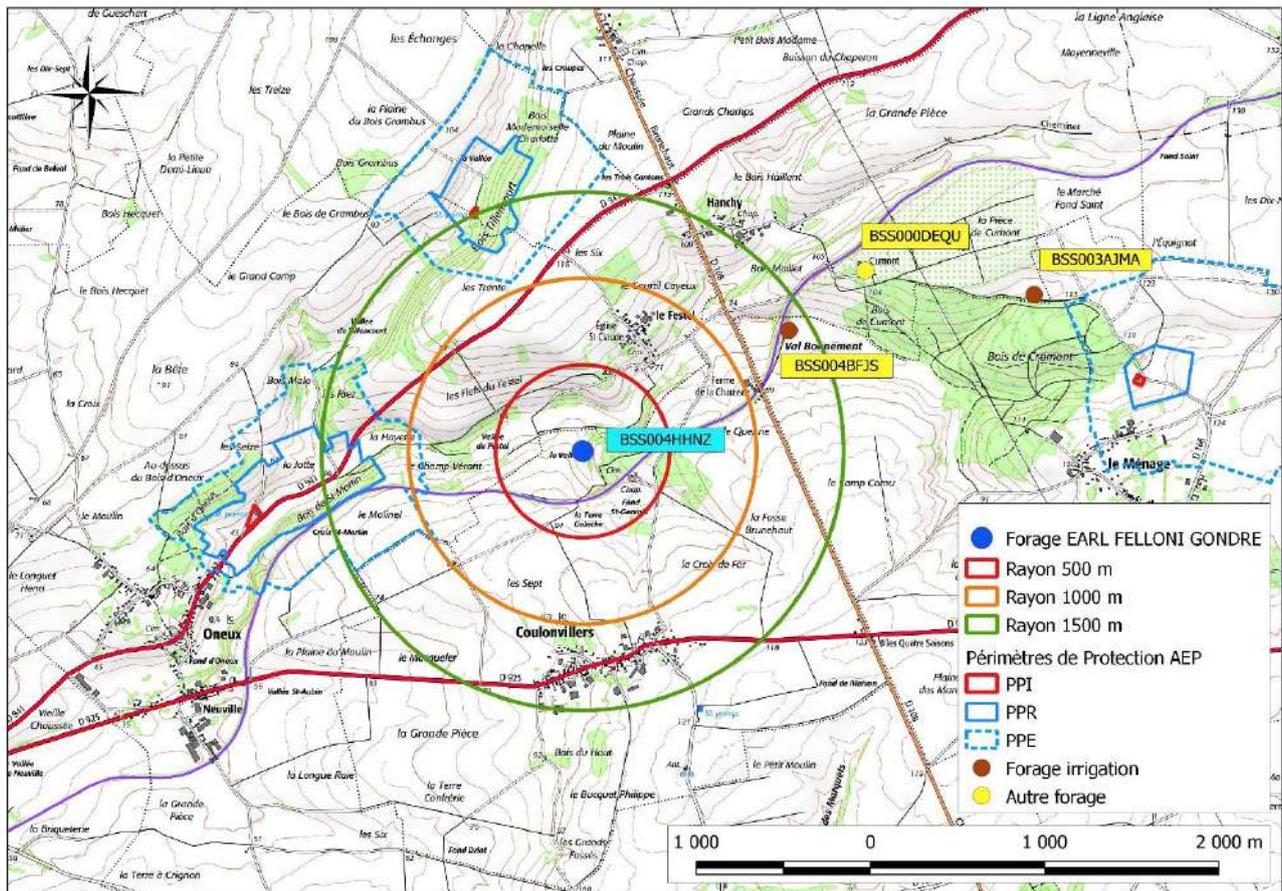


Figure 6 : Captages AEP et forages agricoles utilisés alentour

2-3 Hydrologie et zones humides

Sur ce sous-sol perméable, le cours d'eau le plus proches est le Scardon à 3.8 km au Sud-Ouest du forage qui fait partie du bassin versant du Scardon.

Au droit des projets, le sens d'écoulement de la nappe est orienté globalement vers l'ouest en direction de la Somme La vallée du Scardon constitue un axe de drainage très local. La nappe est fissurée sous les vallées sèches et humides et compacte sous les plateaux. Cette nappe d'envergure régionale et présente dans le bassin parisien entre la côte de Champagne et celle d'Île de France, fonctionne en nappe libre en plaine crayeuse, puis devient captive sous les terrains tertiaires à l'ouest de la cuesta. Elle a donc un comportement de **nappe libre** dans le secteur : alimentation par la pluviométrie et les eaux de surface, vidange au niveau des cours d'eau qui servent de point bas piézométrique.

Les différentes mesures piézométriques effectuées sur le secteur et traduites sur l'atlas hydrogéologique de la Somme montrent que les écoulements locaux s'effectuent vers le Scardon.

Le piézomètre le plus proche du forage est situé sur le territoire de GAPENNES à 4,5 km au nord-ouest. Le forage devrait montrer des variations similaires. Les variations sont assez faibles de

l'ordre de 5 m maxi entre les amplitudes les plus fortes, et une saisonnalité marquée de l'ordre de 2 à 3 m en moyenne qui ne devrait pas pénaliser le forage.

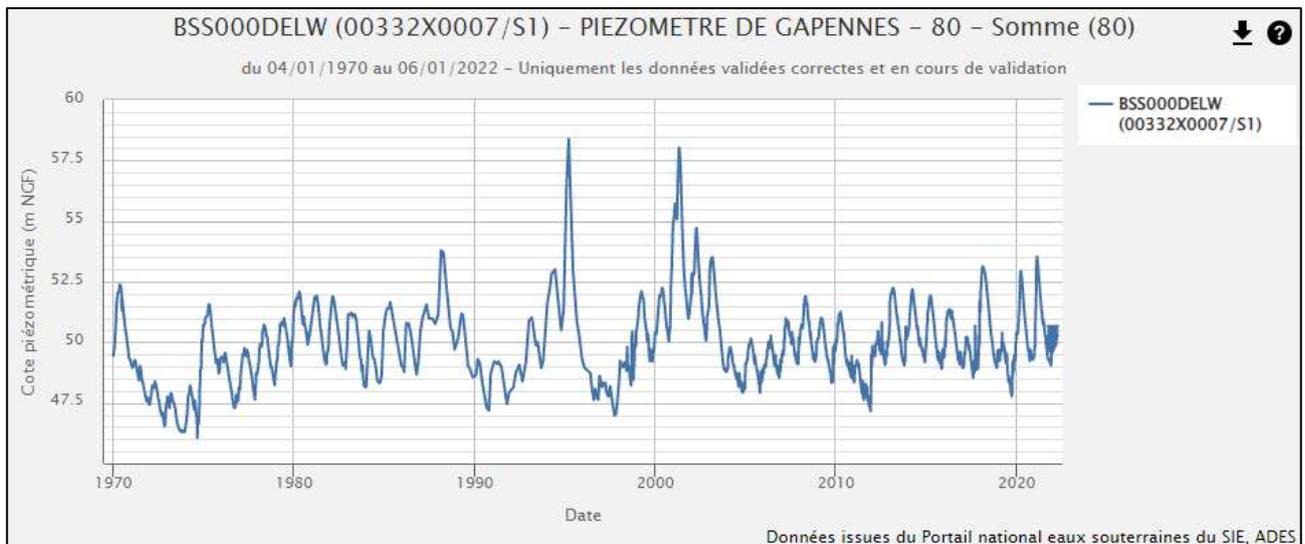


Figure 7 : Relevé du Piézomètre de Gapennes (Source ADES janvier 2022)

2-4 ZNIEFF et zones NATURA 2000

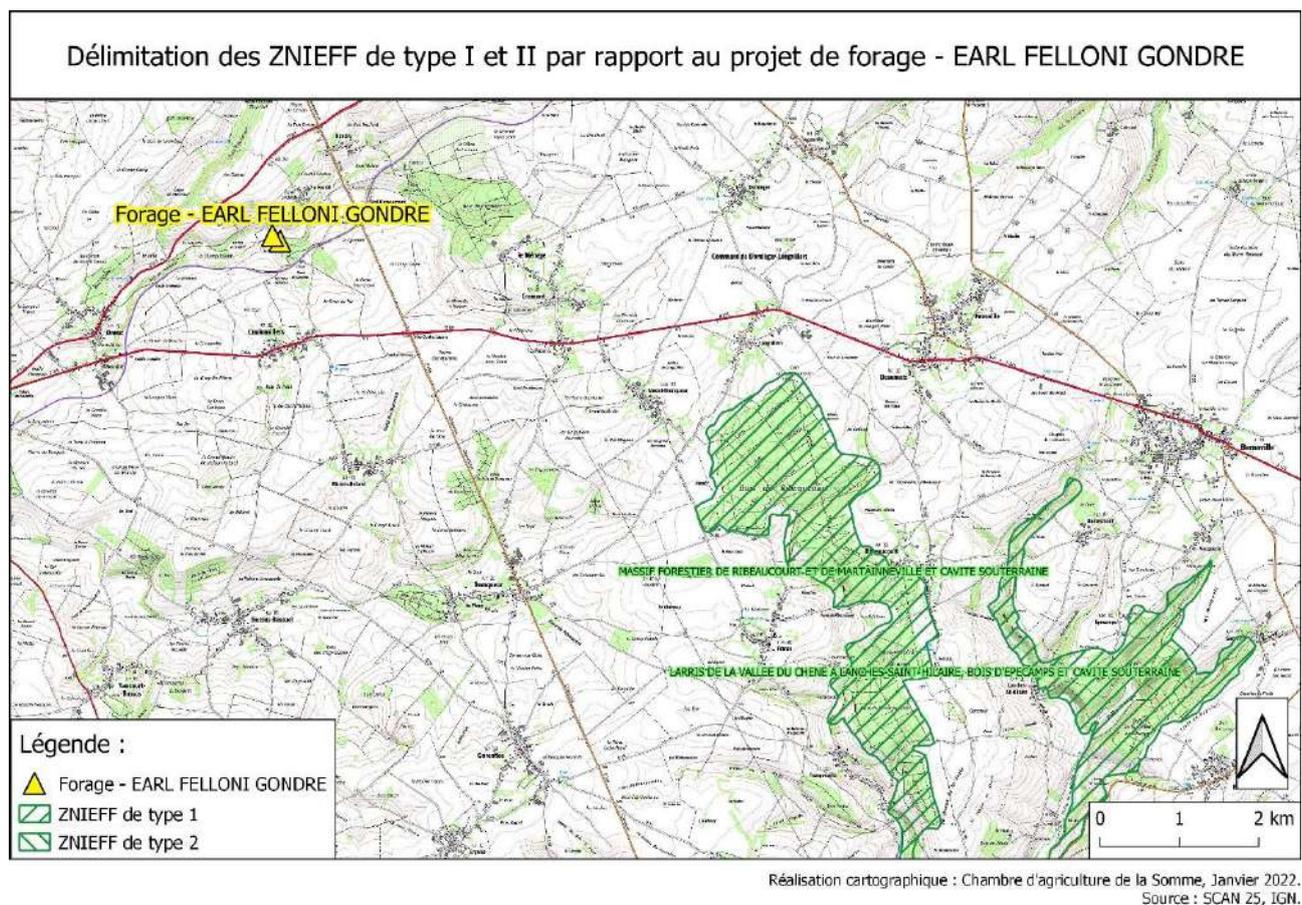


Figure 8 : Délimitation des ZNIEFF type I et II

Les ZNIEFF de type I les plus proches sont à 5.8 km au Sud-Est : « *Massif forestier de Ribeaucourt et de Martainville et cavité souterraine* » ; puis à 9 km : « *Larris de la vallée du chêne à Lanches Saint Hilaire, bois d'Épécamps et cavité souterraine* » (cf. cartes ci-dessus).

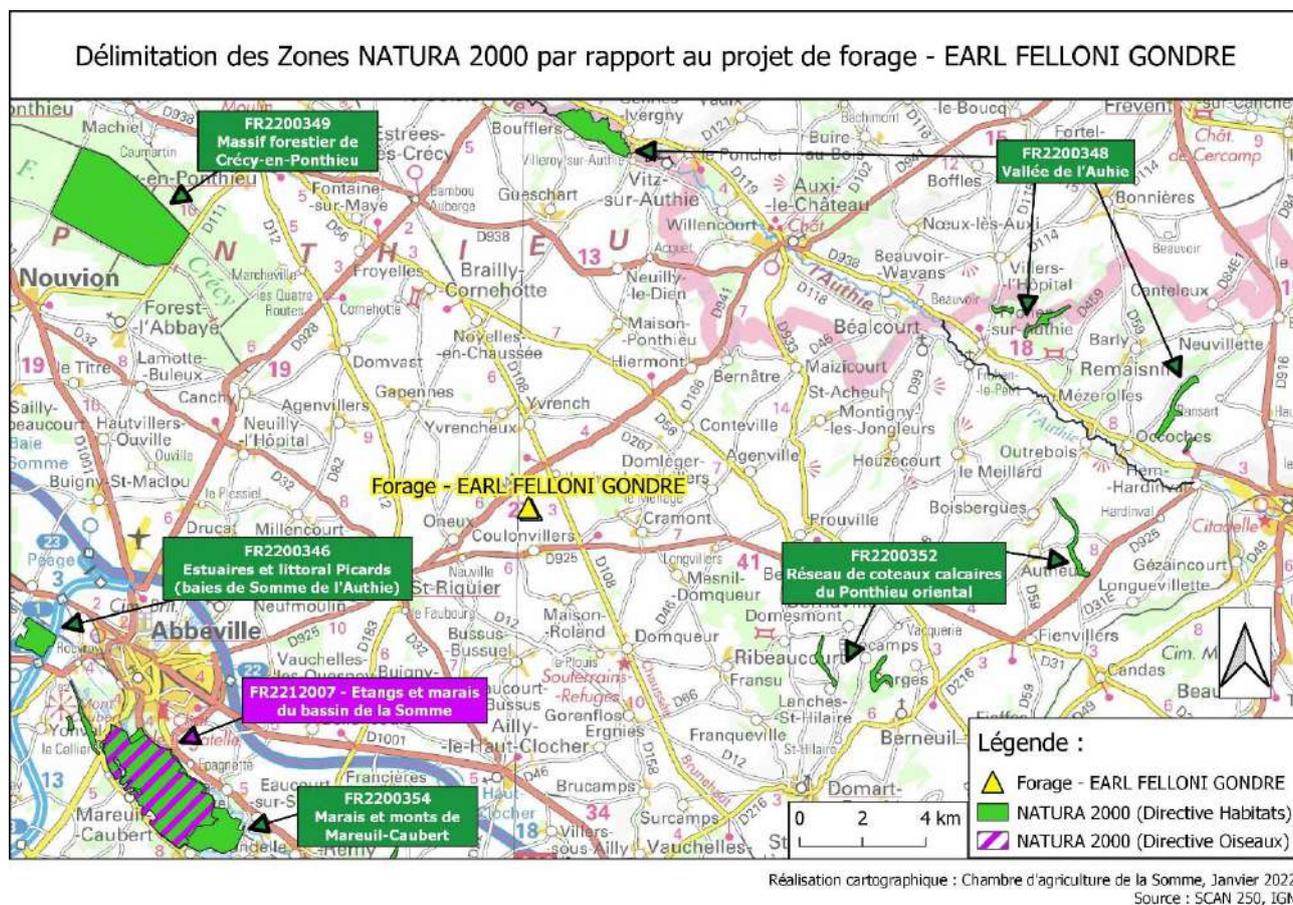


Figure 9 : Carte de délimitation des zones Natura 2000

Les zones Natura 2000 les plus proches se trouvent au niveau de FR2200352 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental » au titre de la directive « Habitats » et FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme » au titre de la directive « Oiseaux ».

Le pompage, vue la distance en cause, le volume pompé et son influence réduite sur la nappe, n'aura aucun impact sur les zones identifiées et les espèces qui s'y trouvent. En effet, la distance d'impact calculée sur l'influence du pompage est trop réduite pour atteindre les sites concernés. Par ailleurs, très peu de forages existent dans le secteur, ce qui élimine tout risque d'effet cumulatif sur la nappe.

Le bruit produit sera largement affaibli et ne sera pas non plus source de gêne pour la faune.

3. Estimation de l'incidence du pompage

3-1 La zone d'appel du forage

Il s'agit de caractériser le secteur à partir duquel les eaux souterraines arriveront aux points de forage.

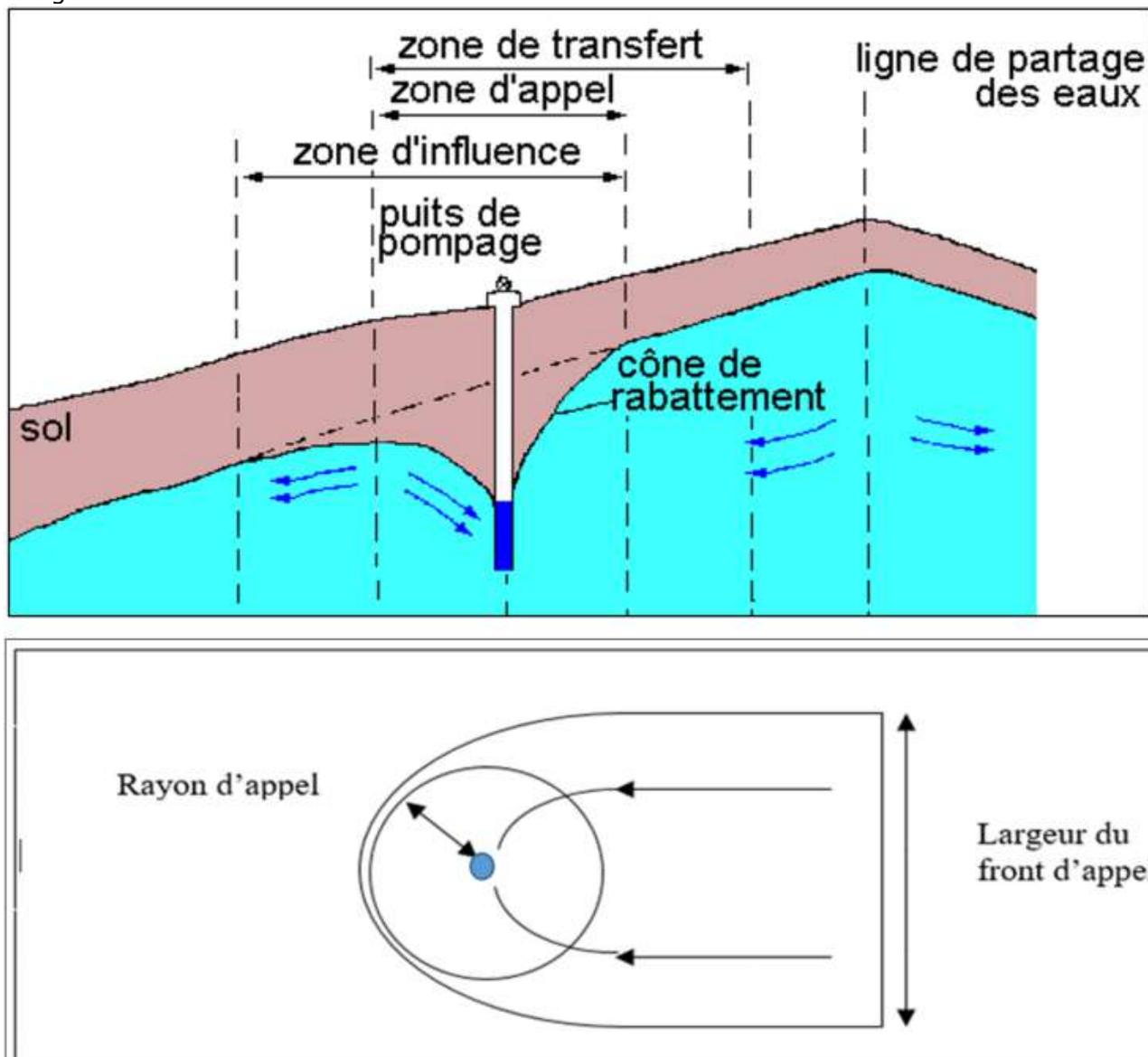


Figure 10 : Figuration de la zone d'appel et zone d'influence

Zone d'appel : rappelons qu'il s'agit de la zone au sein de laquelle un rabattement a lieu lors du pompage avec un écoulement de l'eau vers le forage lui-même. En dehors de cette zone, l'écoulement de l'eau en surface de nappe est orienté vers l'ouest, sens général d'écoulement de la nappe au droit du forage.

3-2 La zone d'influence

En utilisant la formule de Theis-Jacob, il est possible d'estimer le rayon d'action maximum du forage, c'est à dire la distance à partir de laquelle le rabattement induit est nul.

La formule utilisée est la suivante : $\Delta = \log\left(\frac{2,25Tt}{r^2S}\right)$

Avec : Δ = rabattement (en m)
 T = transmissivité (m^2/s) = $3,68.10^{-3}$
 t = temps de pompage (s) = 79200 (22h)
 r = rayon d'action (m)
 S = coefficient d'emmagasinement (sans unité) $\cong 0.025$

Les caractéristiques de l'aquifère ont été prises de façon volontairement maximalistes dans ce cas de figure en terme de calcul d'influence.

Si on considère que le pompage s'effectue au maximum sur *22 heures consécutives*, ce qui est un maximum vus les arrêts dus au changement d'enrouleurs, le rayon d'action maximal, nommé ici aussi rayon d'influence, serait de l'ordre de **229 m** dont on peut estimer que le tiers de cette distance se trouve à l'amont et les deux tiers à l'aval.

Rayon d'influence de l'ordre de 229 mètres du point de pompage

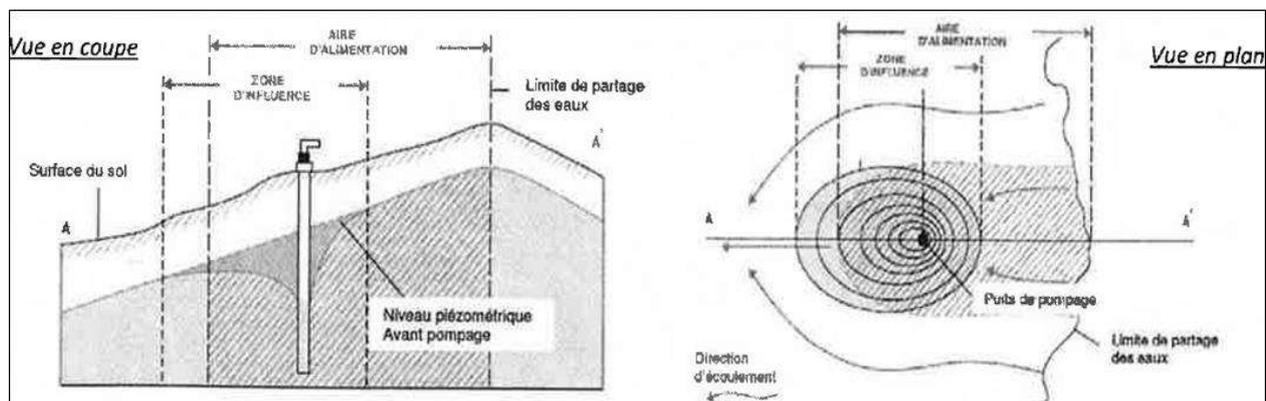


Figure 11 : Représentation schématique montrant en plan la forme d'une zone d'influence

- La zone d'influence est la zone dans laquelle les niveaux sont influencés, donc rabattus par le pompage
- La zone d'appel (ou rayon d'action ici) est la partie de la zone d'influence dans laquelle l'ensemble des lignes de courant se dirigent vers le forage de pompage. Elle est comprise dans l'aire d'alimentation du captage qui se prolonge en amont jusqu'à une limite du système.

Dans la zone d'influence, le rabattement consécutif au pompage s'estompe progressivement pour devenir nul en limite de zone. Les calculs donnent des valeurs de rabattement prévisionnelles de 1,19 m à 100 m de distance, 19 cm à 200 m.

Malgré son débit, ce forage a une influence réduite sur la nappe et n'affectera pas d'autres forages situés à plus de 1,5 km ni de zones humides.

4. Caractéristiques du forage

4-1 Prestataire

Ets Ruckebusch
Vauvillers 80131

4-2 Période

Juillet 2023

4-3 Coupe technique

La profondeur du forage est de 49 mètres : l'épaisseur de limon sur 3 m puis la craie sur le reste de la coupe.

Le forage fut réalisé au Rotary à l'eau claire d'un diamètre de 500 mm de 0 à 49 mètres. Les tubes et crépines sont répartis de la façon suivante dans le puits :

- Tubage PVC plein de diamètre 315 mm de 0 à 20 m
- Tubage PVC crépiné de diamètre 315 mm jusqu'à 49 m
- Cimentation de l'espace annulaire le long du tube acier, soit de 18 m.

4-4 essais de pompage

Après creusement, nettoyage et injection éventuelle d'acide, le forage fut l'objet de pompages d'essai par paliers de durée identique à débits croissant, puis de pompage de développement de longue durée afin, d'une part, de vérifier la capacité du puits et de déterminer le débit critique, et d'autre part, de tester la productivité de l'aquifère et l'influence du pompage.

La tête de forage sera protégée par une margelle bétonnée de 3 m² et d'une hauteur de 0.30 m au-dessus de la margelle. La tête de forage s'élèvera de 0.50 m au-dessus du terrain naturel et sera située dans un local fermé à clé.

4-5 Conditions de surveillance et comblement éventuel

Le site sera inspecté périodiquement par leur propriétaire. Ce dernier pourra intervenir rapidement en cas d'urgence.

5. Impact sonore

La station de pompage sera située à l'écart et équipée d'un moteur thermique insonorisé. Le forage sera situé à une distance de 500 m des premières habitations du hameau Le Festel. Le bruit émis par le moteur ne devrait donc pas être gênant pour les habitations.

6. Compatibilité avec le S.D.A.G.E.

La commune de Coulouvillers est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois Picardie (SDAGE Artois Picardie). Les orientations et dispositions prises pour la **période 2022-2027** sur ce territoire, et qui concernent plus spécifiquement l'agriculture, sont reprises dans ce document. Ce dossier concerne le prélèvement de l'eau d'irrigation, il doit donc plus particulièrement être compatible avec la gestion équilibrée des ressources en eau, dont :

- **La disposition B-2.2 – « Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau », ce qui implique par exemple l'adaptation des** cultures à la ressource disponible, des techniques d'irrigation économes en eau, ...
- Cette disposition mentionne une étude lancée en 2019 qui identifie les secteurs en tension du SDAGE à court moyen et long terme. Le forage ne se situe dans aucun de ces secteurs en tension.
- **La disposition B-3.1 – « Inciter aux économies d'eau »** : Le secteur concerné par le forage n'est pas sujet à des déficits structurels, à travers la carte de bon état quantitatif qui figure dans le SDAGE.
- Aucun risque d'état quantitatif n'est signalé sur ces masses d'eau, ce qui veut dire que les pressions de pompage exercées à ce jour ne mettent pas en péril la ressource. Sur la carte du SDAGE à la p. 19 du document des annexes cartographiques, la masse d'eau AG311 est classée en bon état quantitatif et n'est donc pas surexploitée.

- Lorsque les périodes de sécheresse l'exigent, l'arrêté préfectoral sécheresse prescrit des mesures de réduction/d'interdiction d'irrigation, en fonction des débits observés dans les rivières et des niveaux des nappes renseignées par les piézomètres témoins. Les exploitants agricoles se conforment aux obligations liées à cette gestion globalisée de la ressource, en déclarant en début de campagne les volumes potentiellement prélevables sur la saison en fonction des surfaces de cultures qu'ils ont à irriguer, puis en appliquant les restrictions d'usage si nécessaire (lorsque l'arrêté sécheresse paraît).

Le secteur de la station de pompage de l'EARL FELLONI GONDRE se trouve :

- Au sein de la masse d'eau superficielle AR47 « Scardon ».
- Au sein de la masse d'eau Souterraine AG311 « Craie de la vallée de la Somme aval »

L'objectif de bon état chimique, pour AG311, est reporté en en 2039.

Les objectifs de bon état quantitatif, pour AG311, sont atteints. Pour la masse d'eau superficielle AR47 les objectifs de bon état écologique sont fixés à 2027 et le bon état chimique à 2033.

Aucun risque d'état quantitatif n'est signalé sur ces masses d'eau, ce qui veut dire que les pressions de pompage exercées à ce jour ne mettent pas en péril la ressource.

Les pompages sont, de fait, compatibles avec le SDAGE Artois Picardie.

La commune d'assise du forage est plus spécifiquement concernée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Somme aval. Pour ce territoire **le SAGE a été** approuvé le 06 août 2019.

Le forage en projet sollicitera la masse d'eau superficielle « Scardon » à objectif de bon état en 2033. L'état chimique de la masse d'eau sans substance ubiquiste est atteint depuis 2015. Quant à la masse d'eau souterraine « Craie de la vallée de la Somme aval », les objectifs de bon état quantitatif sont atteints, et le bon état chimique est reporté en 2039.

Un extrait du SAGE ci-dessous précise l'état quantitatif des masses d'eaux souterraines du SAGE Somme aval :

5.5.1. Une ressource souterraine en bon état quantitatif

Le réseau de suivi quantitatif des eaux souterraines du bassin Artois-Picardie était initialement composé de 38 piézomètres sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers : 17 sur la masse d'eau de la Craie de la Somme aval et 21 sur la masse d'eau de la Craie de la moyenne vallée de la Somme.

Dans le nouveau programme de surveillance 2015, 13 stations sont recensées sur le territoire du SAGE.

Globalement, les masses d'eau souterraine ne présentent pas de déséquilibre quantitatif.

Un déficit de recharge de la nappe de Craie peut cependant être constaté lors de la succession d'années sèches. En raison du fort soutien de la nappe aux cours d'eau du bassin versant, ce déficit met en tension certains sous-bassins en se répercutant sur les débits des cours d'eau.

Les masses d'eau souterraines du territoire du SAGE ont atteint l'objectif de bon état quantitatif fixé à 2015.

Il est indiqué dans le Rapport environnemental du SAGE :

« Globalement, les masses d'eau souterraines ne présentent pas de déséquilibre quantitatif. Un déficit de recharge de la nappe de Craie peut cependant être constaté lors de la succession d'années sèches. Alors, en raison du fonctionnement des cours d'eau de nappe du bassin versant, ce déficit met en tension certains sous-bassins en se répercutant sur les débits des cours d'eau ».

C'est donc le déficit de recharge qui peut parfois « mettre en tension » le milieu, et peu le prélèvement, comme l'a conclu le BRGM en 2008 lors d'une étude sur l'Avre relevée dans le PAGD du SAGE. Lorsque des débits inférieurs aux seuils sont constatés, les arrêtés sécheresse imposent des réductions de consommation aux différents usagers dont les agriculteurs.

Le présent forage n'est donc pas de nature à menacer l'équilibre quantitatif des milieux, sachant en outre que les points de prélèvement sont très peu nombreux dans le secteur concerné et qu'il est éloigné des cours d'eau.

Le pompage est compatible avec le SAGE Somme aval à ce jour, il ne menace pas les objectifs de bon état des masses d'eau.

7. Compatibilité avec les documents d'urbanisme

Aucun document d'urbanisme n'existe dans la commune concernée. Ce type de forage n'est pas réglementé par les documents d'urbanisme. Il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sur ces communes.

Au sens du code de l'urbanisme, toute construction de surface supérieure à 5 m² est soumise à déclaration de travaux auprès de la mairie (R421-9 al. 1 du Code de l'urbanisme). Ce sera probablement le cas pour la station de pompage projetée.

8. Évaluation d'incidence sur le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 réunit, à travers l'Europe, un ensemble de zones naturelles remarquables pour leurs habitats (Zones Spéciales de Conservation ou Site d'Intérêt Communautaire, désignées au titre de la Directive Habitats, intégrant également des espèces animales comme des chiroptères, batraciens...) et pour leur avifaune (Zones de Protection Spéciales, désignées au titre de la Directive Oiseaux).

Par rapport au forage, les zones Natura 2000 les plus proches dans un rayon de 10 km sont :

FR2200352 – Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental, à 10 km au Sud-Est.

Réseau exemplaire de pelouses calcicoles originales et typiques : série marnicole du Parnassio palustris-Thymetum praecocis (pelouse endémique picardo-normande), série à affinités submontagnardes et médioeuropéennes de l'Avenulo pratensis- Festucetum lemanii, associées à des successions végétales remarquables s'inscrivant dans la directive : banquette cuniculigène à Héliantheme, ourlets marnicoles et submontagnards sur craie, lisières et pré-bois calcicoles, forêts de pente et de ravins (en particulier des exemples typiques de Mercuriali perennis-Aceretum campestris sous sylvo-facies de hêtraie et de Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani de type "Doullennais" riche en fougères) (source INPN).

FR2200348 – Vallée de l'Authie, à 11 km au Nord.

La vallée de l'Authie reste l'un des couloirs fluviaux essentiels du Nord de la France, tant dans ses caractéristiques actuelles que par son passé et ses potentialités de restauration.

L'Authie est un fleuve côtier de première catégorie, majeur pour les plaines du Nord-Ouest de la France, et dont le cours sépare approximativement les régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Avec ses populations de Saumon atlantique, elle est un élément important du réseau fluvial et piscicole du Nord-Ouest de la France. Bien qu'elle n'occupe au niveau national qu'un rang faible pour les effectifs "captures" de saumon, elle est avec la Bresle, l'une des seules rivières de la Seine au Danemark à être encore fréquentée par ce poisson. Sa conservation apparaît en connaissance de cause comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen.

La diversité ichtyologique de l'Authie, les habitats aquatiques rhéophiles et lenticules sont d'autres bioindicateurs de l'intérêt du cours d'eau et de sa représentativité des hydrosystèmes fluviaux nord-atlantiques basiques.

L'élargissement local du lit majeur permet de prendre compte une séquence exemplaire d'habitats alluviaux aquatiques et terrestres. Le système alluvial tourbeux alcalin de type atlantique/subatlantique de l'Authie, autrefois largement représenté dans la moyenne et basse vallée de l'Authie, fortement réduit aujourd'hui suite aux drainages et assèchements divers, présente encore un cortège typique et représentatif de milieux.

*En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies associées aux secteurs de tremblants, ont ici un développement remarquable et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de pré oligotrophe tourbeux alcalin atlantique et de ceintures oligo-mésotrophes vivaces amphibies atlantiques à *Apium repens* et *Baldellia ranunculoides*.*

Les vallées sèches avec leurs caractéristiques sud-artésiennes (relief accentué avec ravins et cavées, affleurements marneux, pluviosité et hygrométrie de l'air accrues) sont des mosaïques d'habitats calcicoles solidaires et complémentaires, pelouses, prairies mésotrophes, ourlets et fourrés, forêts de pente, qui combinées aux variations d'exposition, proposent un réseau exemplaire de pelouses calcicoles originales et typiques (source INPN).

FR2200354 : Marais et monts de Mareuil-Caubert, à 13 km au Sud-Ouest.

*Vaste complexe tourbeux de la Basse-Somme, complétant le site de la "Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly" et offrant une extraordinaire panoplie zonale de systèmes d'étangs, de marais et de prés tourbeux. Il s'agit là d'une démonstration spatiale sans équivalent en France et ailleurs d'habitats des larges vallées tourbeuses en U à caractère atlantique/subatlantique, ayant fait l'objet d'un projet de Réserve Naturelle (non accepté localement). Dans ce tronçon du val de Somme, les caractéristiques subatlantiques/subcontinentales et submontagnardes qui prévalent plus en amont, sont considérablement affaiblies et se fondent dans une ambiance de plus en plus atlantique et thermophile. Une telle unité ne peut se poursuivre au-delà d'Abbeville en raison d'un contexte édaphique différent hérité du vieil estuaire saumâtre de la Somme. L'hétérogénéité des rencontres floristiques, mêlant divers isolats, fragments et limites d'aire issues de mouvements migratoires ou relictuels différents traduit bien l'originalité écologique du site et les influences phytogéographiques complexes de la vallée. Ce sont essentiellement les séries aquatiques et de bas-marais paratourbeux à tourbeux qui concentrent les habitats majeurs pour la directive. En particulier, les habitats aquatiques connaissent un développement spatial important dans les marais de Caubert et montraient, de façon optimale sur le plan de la structure et de la texture des communautés, une grande diversité de biotopes aquatiques en fonction du courant, de la profondeur, des substrats, de la qualité chimique et trophique des eaux et des vitesses de sédimentation : grands herbiers de nénuphars, herbiers de charophytes des eaux basiques profondes, herbiers d'atterrissement, chenaux tourbeux envasés, chenaux rhéophiles avec de rares herbiers enrubanés à *Oenanthe fluviatilis* et *Potamogeton alpinus*, herbiers semi-sciaphiles de *Hottonietum palustris*, ... Il semble que récemment ce potentiel aquatique se soit appauvri conséquemment à la dégradation qualitative générale du cours de la Somme.*

Dans les marais d'Epagne et Saint-Gilles, l'exploitation herbagère domine et permet d'observer un vaste complexe de prés oligotrophes paratourbeux à tourbeux alcalinsatlantiques/ subatlantiques creusé de mares et de dépressions montrant sur leur pourtour un groupement amphibie oligo-mésotrophe. Les roselières et cariçaies, associées parfois aux secteurs de tremblants connaissent actuellement avec la régression du pâturage et de la fauche, un certain développement. Associé aux Monts de Caubert, éperon crayeux constituant le flanc Nord-Ouest du marais, l'ensemble revêt en outre une importance géomorphologique et caténale accroissant encore la diversité coenotique : complexe de pelouses calcaires froides (versant Nord-Est) et thermophiles (versant Sud-Ouest) avec un chapeau jadis de prés acidiphiles oligo-mésotrophes atlantiques célèbres pour la mycologie mondiale (détruit en grande partie après labour) (source INPN).

FR2212007 directive oiseaux : Étangs et marais du bassin de la Somme, à 13 km au Sud-Ouest.

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturels (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluviatile migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres. L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux, par un envasement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs de tourbage, de marais fauchés et pâturés, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les différents habitats ouverts) (Sources des renseignements sur les zones Natura 2000 : INPN).

FR2200349 : Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu, à 13 km au Nord-Ouest.

*Le massif forestier de Crécy-en-Ponthieu, essentiellement acidiphile à mésoacidiphile, à caractère atlantique, situé en façade maritime du plateau picard, et typique des argiles à silex recouvert de limons sableux est constitué principalement de hêtraies méso-acidiphiles atlantiques à *Ilex aquifolium* -*Ilex aquifolii*-*Fagion sylvaticae*) traitées en futaie, sous sylvofaciès de hêtraie pure ou plus ou moins associée aux chênes -*Quercus petraea*, *Q. robur* et hybrides). Ce massif est particulièrement représentatif et*

exemplaire (structure, texture, typicité, étendue,...) de la Hêtarie-Chênaie acidophile à Surelle et Houx (Oxalo acetosellae-Fagetum sylvaticae). Propre aux régions atlantiques picardo-normandes, ce type forestier est surtout représenté à Crécy par sa sous-association holcetosum mollis (aussi bien d'ailleurs sous ses formes matures en futaie que de substitution en taillis sous futaie). Ce type forestier était, il y a encore peu de temps, confondu avec la hêtraie-chênaie acidophile à houx de l'Ilici aquifolii-fagetum sylvaticae) (source INPN).

FR2200346 : Estuaires et littoral Picards (baies de Somme et Authie), à 15 km au Sud-Ouest.

Le site comprend 67% de surface marine et 33% de surface terrestre (calcul effectué à partir de la limite des hautes mers). Continuité exceptionnelle de systèmes littoraux nord-atlantiques, unique et exemplaire pour la façade maritime française et ouest-européenne, correspondant au littoral picard de la "Plaine Maritime Picarde" et aux estuaires historiques de la Somme et de l'Authie (partie sud). Au-delà de l'Authie et de la Bresle, le site est prolongé en concordance dans le Nord-Pas-de-Calais et en Haute-Normandie. Cet ensemble maritime associe les unités géomorphologiques suivantes :

- *système dunaire (cordon bordier, xérosères internes et hygrosères intercalées) puissamment développées à l'intérieur des terres ;*
- *systèmes estuariens actifs (infra-littoral, slikke, schorre) de la Somme, de la Maye (avec engraisements dunaires importants et formation de lagunes) et de l'Authie ; séquences complètes d'habitats estuariens depuis la basse slikke jusqu'au schorre*
- *système des levées de galets (cordons successifs actifs et fossiles du poulier de la Somme), entité rarissime et sans équivalent en France ; habitats hyperspécialisés de galets littoraux du poulier de la Somme, organisé en dépôts successifs de bancs de galets, partiellement détruits ou bouleversés par l'extraction industrielle de galets ; présence d'une lagune, le Hable d'Ault - système de falaises maritimes crayeuses cauchoises (qui se poursuit au-delà de la Bresle en Haute-Normandie jusqu'à la Seine) ; exemple typique de côte d'érosion, où peuvent être observés les algues et invertébrés marins littoraux propres aux côtes rocheuses nord-atlantiques. Présence au sommet de boisements littoraux relictuels à caractère atlantique et thermophile.*
- *système estuarien fossile (prairies des renclôtures et réseau de drainage avec un gradient d'halophilie décroissant vers l'intérieur et un gradient inverse de turbification) (Source INPN).*

Un forage d'irrigation peut, théoriquement, avoir les incidences suivantes par rapport à ce réseau Natura 2000 et **selon son emplacement :**

- Le forage d'irrigation pourrait affecter le niveau d'eau des zones humides situées dans son rayon d'action, ou modifier des écoulements particuliers dans son aire d'appel ; les zones Natura 2000 recensées sont trop loin pour subir ce genre d'impacts, aucune zone humide ne se situe dans cette aire d'appel ;
- La station de pompage sera d'un encombrement extrêmement réduit, qui ne gênera en rien les espèces présentes.
- Son fonctionnement (bruit en particulier) pourrait perturber des espèces animales inféodées aux zones Natura 2000 mais dont l'aire de nourrissage, par exemple, est étendue largement au-delà de ses limites (oiseaux, chauve-souris,..) ; de ce point de vue le forage n'est pas impactant car il ne sera pas plus bruyant que des engins agricoles circulant habituellement à proximité dans le cadre des travaux des champs, et la station sera isolée sur le plan phonique notamment en raison des habitations les plus proches.

De fait, le forage n'aura pas d'incidence sur le réseau Natura 2000.

CONCLUSION

Ce document est présenté conformément à la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature de la loi sur l'eau (déclaration de prélèvement).

Le forage permettra à l'EARL FELLONI GONDRE d'irriguer les cultures de légumes et pommes de terre, sur les îlots de l'exploitation séparés sur les communes de COULONVILLERS et ONEUX. Le forage conduit à un besoin maximum de l'ordre de 199 000 m³/an, et un débit d'exploitation prévu à 120 m³/h sur une plage de fonctionnement de 5 à 6 jours par semaine et 22 h par jour au maximum.

Un compteur volumétrique sera installé, un dispositif de contrôle du niveau de la nappe sera prévu (carnet de suivi ou tube de mesure).

Toutes les garanties seront prises contre les pollutions et inondations, l'accès au puits sera interdit par un dispositif de sécurité.

L'EARL propose de planter une haie de 450 m de longueur, parcelle B32 sur la commune de Coulouvillers en tant que **mesure compensatoire**.

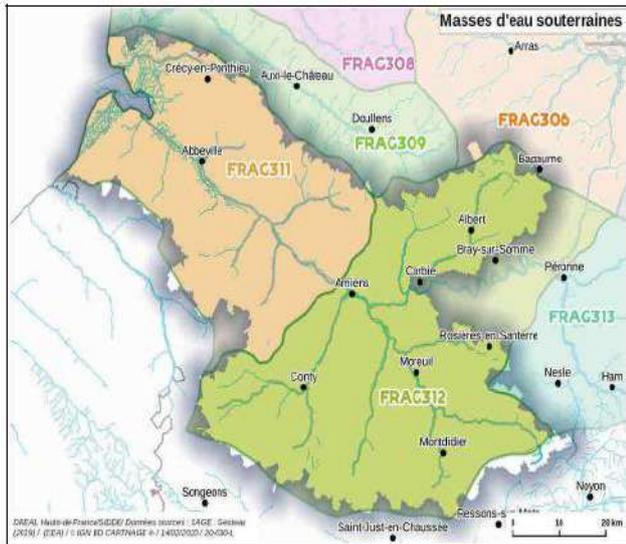
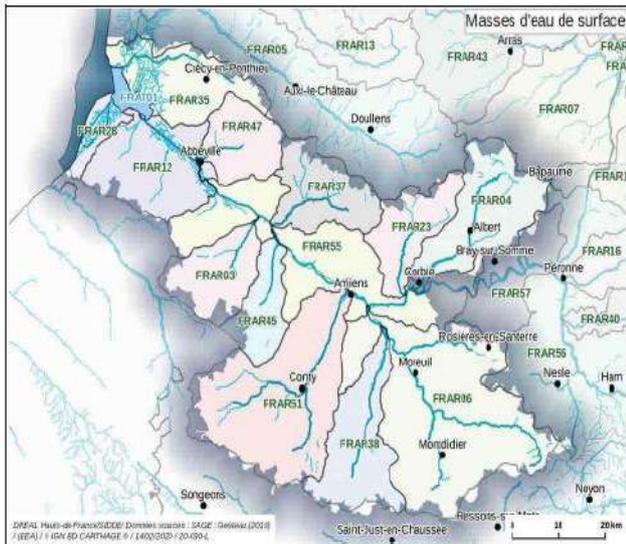
Ce dossier démontre des impacts réduits pour le forage de l'EARL FELLONI GONDRE :

- Il n'aura pas d'impact en termes de pollution des eaux souterraines : pas de risque d'infiltration le long du tubage (cimentation annulaire de la partie haute du forage), pas de risque de ruissellement à l'intérieur du forage (tête de forage hors sol et protection par une margelle bétonnée), pas de risque de pollution ponctuelle, station de pompage fermée à clé.
- Le bruit émis par la station de pompage sera diminué par l'insonorisation du moteur. Il devrait donc être faible par rapport aux premières habitations et ne pas les gêner.
- Il n'aura pas d'impact quantitatif sur des ouvrages voisins : le rayon d'influence de 229 mètres n'inclut pas d'autre puits ou forage utilisé actuellement pour le même aquifère. Aucun captage AEP ne sera impacté.
- Le cours d'eau le plus proche, le Scardon à 4 km en aval, ne sera pas impacté par le pompage en fonctionnement au débit et au volume souhaités car le rayon d'influence du forage sera faible.
- Les ZNIEFF et zones Natura 2000 (à 6km) les plus proches du forage ne seront pas affectées : Aucune atteinte aux milieux ne sera occasionnée lors les travaux de réalisation de station de pompage, et le site concerné est trop éloigné des zonages pour qu'une influence s'y fasse sentir.
- Il est compatible avec le SDAGE Artois Picardie et le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers.

ANNEXES

- SDAGE ARTOIS PICARDIE : Extrait des fiches de la masse d'eau souterraine n°AG311 « Craie de la vallée de la Somme aval », et de la masse d'eau superficielle AR47 « Scardon »,
- Rapport des travaux de forage, et interprétation
- Fiches synthétiques des zones Natura 2000.
- Autorisation du propriétaire

Les objectifs des masses d'eau souterraine « moyenne Vallée de la Somme aval » AG311 et d'eau de surface « SCARDON » AR47 (Extrait du SDAGE 2022-2027 adopté en comité de bassin du 15 mars 2022)



Les masses d'eau, leurs états et objectifs

Eaux de surface

N° ME	Nom masse d'eau	État écologique et objectif		État chimique hors substances ubiquistes et objectif	
		État	Objectif	État	Objectif
FRAR03	Airaines	Moyen	Bon état 2027	Mauvais	Bon état 2033
FRAR04	Ancre	Moyen	Bon état 2027	Mauvais	Bon état 2033
FRAR06	Avre	Moyen	Bon état 2027	Mauvais	Bon état 2033
FRAR12	Canal maritime	Bon	Non dégradation	Mauvais	Bon état 2033
FRAR23	Hallue	Moyen	Bon état 2027	Bon	Non dégradation
FRAR28	Canal de Cayeux	Moyen	Bon potentiel 2027	Mauvais	Bon état 2033
FRAR35	Maye	Moyen	Bon état 2027	Mauvais	Bon état 2033
FRAR37	Nièvre	Bon	Bon état 2021	Mauvais	Bon état 2033
FRAR38	Noye	Bon	Non dégradation	Mauvais	Bon état 2033
FRAR45	Saint Landon	Moyen	Bon état 2027	Mauvais	Bon état 2033
FRAR47	Scardon	Moyen	Bon état 2027	Mauvais	Bon état 2033
FRAR51	Selle / Somme	Bon	Non dégradation	Mauvais	Bon état 2033
FRAR55	Somme canalisée aval	Bon	Non dégradation	Mauvais	Bon état 2033
FRAT01	Baie de Somme	Médiocre	OMS	Bon	Non dégradation

Eaux souterraines

N° ME	Nom masse d'eau	État quantitatif et objectif		État chimique et objectif	
		État	Objectif	État	Objectif
FRAG311	Craie de la vallée de la Somme aval	Bon	Non dégradation	Médiocre	Bon état 2039
FRAG312	Craie de la moyenne vallée de la Somme	Bon	Non dégradation	Médiocre	Bon état 2039

MESURE COMPENSATOIRE



GFA des mazes
100 avenue Louis ABOUDARAM
62520 Le Touquet Paris Plage

EARL FELLONI GONDRE
9 rue des mazes
80135 Coulouvillers

Le Touquet Paris Plage, le 27 janvier 2023

Je soussigné Sophie FELLONI associé du GFA des mazes :

-atteste être propriétaire de la parcelle située sur la commune de Coulouvillers Section D, parcelle n°13 au lieu-dit La Vallée.

-autorise l'EARL FELLONI GONDRE à prélever de l'eau à partir d'un forage sur la parcelle située sur la commune de Coulouvillers Section D, parcelle n°13 au lieu-dit La Vallée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

PO



DOSSIER TECHNIQUE

FORAGE D'EAU



Charte qualité

Entreprise:	RUCKEBUSCH
Client:	EARL FELLONI GONDRE 1 Place Jean Jaures 80210 FEUQUIERES EN VIMEU
Maître d'oeuvre:	EARL FELLONI GONDRE 1 Place Jean Jaures 80210 FEUQUIERES EN VIMEU
Exploitant:	EARL FELLONI GONDRE 1 Place Jean Jaures 80210 FEUQUIERES EN VIMEU

Code National BSS :

N° Déclaration ** : 429730

Police de l'eau * :

* Numéro de déclaration au titre de la police de l'eau

** N° d'enregistrement de déclaration préalable

Lieu de l'ouvrage : OD N°13 - BSS004HHNZ
80135 COULONVILLERS

Coordonnées : Longitude 002°00'19,66"E Latitude 050°09'11,63"N **Altitude :** 64.00 m

Nombre de forages : 1

Date début de l'ouvrage : 10/07/2023

Resp. M. Ouvrage : FELLONI

Date fin de l'ouvrage : 21/07/2023

Resp. M. Oeuvre : FELLONI

Machine : Fraste

Resp. Chantier : MACRON

Date début pompage : 17/07/2023

Niveau statique non perturbé : 19.30 m

Date fin de pompage : 21/07/2023

Débit Maxi. d'essai : 135.00 m³/h

Nombre de nappes identifiées : 1

Rabattement correspondant : 8.60 m

Notes : 1 tonne d'HCL

TRONCONS de L'OUVRAGE

FORAGE D'EAU



Client:	EARL FELLONI GONDRE
Maître d'oeuvre:	EARL FELLONI GONDRE
Lieu de l'ouvrage :	OD N°13 - BSS004HHNZ
	80135 COULONVILLERS

LITHOLOGIE

De	à	Libellé
0.00	3.00	Limon
3.00	18.00	Craie blanche
18.00	35.00	Craie tendre
35.00	49.00	Craie dure

FORAGE

De	à	Ø"	Ømm	Mode de forage	Fluide de forage
0.00	49.00	19"5/8	500.00	Rotary	Eau-claire

* Reconnaissance

TUBAGE

De	à	Ø"	Ømm	Epais.	Ecran.	Nature du tubage	Type	Slot	Vide %
0.00	20.00	15"3/4	400.00	10.50	1	P.v.c.	Tube-plein		
20.00	49.00	15"3/4	400.00	10.50	1	P.v.c.	Crepine fentes	3.00	12

REMPLISSAGE

De	à	Ø"	Ømm	Matériau	Nature	Méthode de pose	Texture	Gra. (mm)	Vol. m3
0.00	18.00	15"3/4	400.00	Ciment	Cik	Gravitaire			
18.00	20.00	15"3/4	400.00	Billes-argile	Sopranite				

FORAGE D'EAU

Travaux réalisés : 111
du : 10/07/2023 au : 21/07/2023

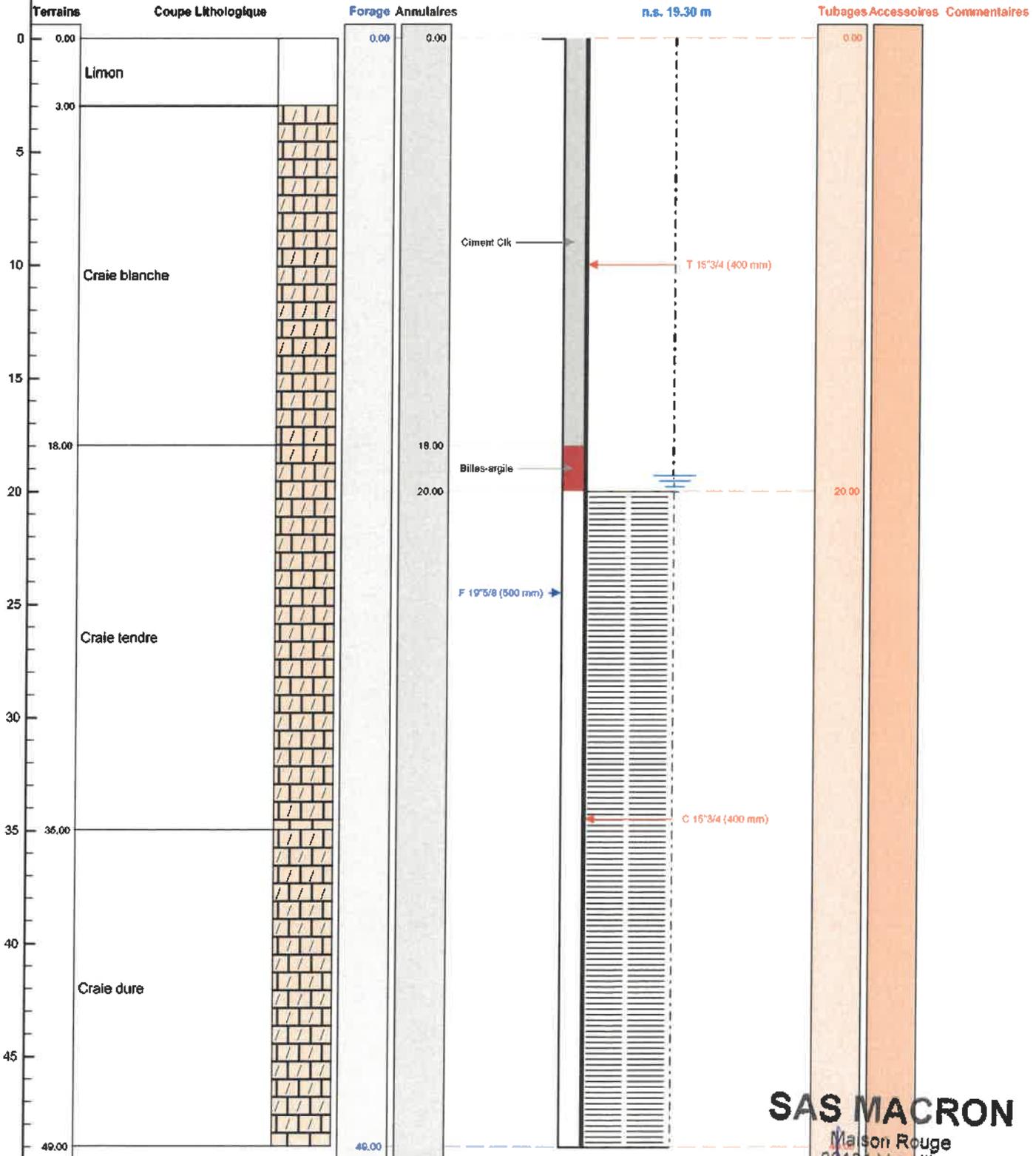
Client : EARL FELLONI GONDRE
Maitre d'oeuvre : EARL FELLONI GONDRE
Localisation de l'ouvrage : OD N°13 - BSS004HHNZ
80135 COULONVILLERS

Coordonnées de l'ouvrage :
Géographique
Longitude (X): 002°00'19,66"E
Latitude (Y): 050°09'11,63"N
Altitude sol (Z): +64.000 m

Echelle : 1/246

Profondeurs en m au-dessous du repère zéro sol (signe + au-dessus)

Nombre de forages : 1



SAS MACRON

Maison Rouge
80131 Vauvillers

Tél: 03 22 88 01 82

Fax: 03 22 88 15 81

E-mail: rucke.busch@wanadoo.fr

N°TVA: FR18844553297

SIRET: 84455329700012 - APE: 0161Z

Le 20.08.2023 à Jauvillers
CERTIFIÉ CONFORME A L'OUVRAGE EXECUTE
Tampon et signature du chef d'entreprise

POMPAGE D'ESSAI**FORAGE D'EAU****Pompage par paliers**

Charte qualité

Client:	EARL FELLONI GONDRE		
Maître d'oeuvre:	EARL FELLONI GONDRE		
Lieu de l'ouvrage :	OD N°13 - BSS004HHNZ		
	80135	COULONVILLERS	
Profondeur utile du forage:	49.00	m	Niveau repère/sol: 0.00 m
Diamètre de la chambre de pompage:	400	mm	Niveau statique/sol: 19.30 m
Type de la pompe:			Puissance de la pompe: 0 Kw
Diamètre nominal:	4"		Diamètre hors tout de la pompe: 0 mm
Débit maxi de la pompe:	0.00	m ³ /h	Hauteur de refoulement maxi: 0 mm
Installée à (profondeur):	0.00	m	Longueur de refoulement: 0 m

Observations :Date et heure de début de pompage le **17/07/2023** à **09:30**

Type de sonde : Sonde de Niveau

Date	Heure	Temps	Débit	Sonde	Niveau/sol	Rabatt.	Observation
17/07/2023	09:31	0h01	70.00	19.40	19.40	0.10	
	09:32	0h02		19.75	19.75	0.45	
	09:33	0h03		20.06	20.06	0.76	
	09:34	0h04		20.34	20.34	1.04	
	09:35	0h05		20.60	20.60	1.30	
	09:36	0h06		20.84	20.84	1.54	
	09:37	0h07		21.05	21.05	1.75	
	09:38	0h08		21.23	21.23	1.93	
	09:39	0h09		21.38	21.38	2.08	
	09:40	0h10		21.50	21.50	2.20	
	09:45	0h15		21.59	21.59	2.29	
	09:50	0h20		21.66	21.66	2.36	
	09:55	0h25		21.71	21.71	2.41	
	10:00	0h30		21.74	21.74	2.44	
	10:05	0h35		21.76	21.76	2.46	
	10:10	0h40		21.76	21.76	2.46	
	10:15	0h45		21.77	21.77	2.47	
	10:20	0h50		21.77	21.77	2.47	
	10:25	0h55		21.77	21.77	2.47	
	10:30	1h00		90.00	21.77	21.77	2.47
	10:31	1h01	21.89		21.89	2.59	
	10:32	1h02	22.22		22.22	2.92	
	10:33	1h03	22.48		22.48	3.18	
	10:34	1h04	22.67		22.67	3.37	
	10:35	1h05	22.85		22.85	3.55	
	10:36	1h06	23.01		23.01	3.71	
	10:37	1h07	23.15	23.15	3.85		

Date	Heure	Temps	Débit	Sonde	Niveau/sol	Rabatt.	Observation
	10:38	1h08		23.27	23.27	3.97	
	10:39	1h09		23.36	23.36	4.06	
	10:40	1h10		23.44	23.44	4.14	
	10:45	1h15		23.51	23.51	4.21	
	10:50	1h20		23.56	23.56	4.26	
	10:55	1h25		23.61	23.61	4.31	
	11:00	1h30		23.63	23.63	4.33	
	11:05	1h35		23.65	23.65	4.35	
	11:10	1h40		23.66	23.66	4.36	
	11:15	1h45		23.67	23.67	4.37	
	11:20	1h50		23.67	23.67	4.37	
	11:25	1h55		23.67	23.67	4.37	
	11:30	2h00		23.67	23.67	4.37	
	11:31	2h01	110.00	23.94	23.94	4.64	
	11:32	2h02		24.25	24.25	4.95	
	11:33	2h03		24.54	24.54	5.24	
	11:34	2h04		24.79	24.79	5.49	
	11:35	2h05		25.02	25.02	5.72	
	11:36	2h06		25.21	25.21	5.91	
	11:37	2h07		25.38	25.38	6.08	
	11:38	2h08		25.52	25.52	6.22	
	11:39	2h09		25.64	25.64	6.34	
	11:40	2h10		25.73	25.73	6.43	
	11:45	2h15		25.80	25.80	6.50	
	11:50	2h20		25.84	25.84	6.54	
	11:55	2h25		25.87	25.87	6.57	
	12:00	2h30		25.89	25.89	6.59	
	12:05	2h35		25.91	25.91	6.61	
	12:10	2h40		25.92	25.92	6.62	
	12:15	2h45		25.92	25.92	6.62	
	12:20	2h50		25.93	25.93	6.63	
	12:25	2h55		25.93	25.93	6.63	
	12:30	3h00		25.93	25.93	6.63	
	12:31	3h01	135.00	26.42	26.42	7.12	
	12:32	3h02		26.80	26.80	7.50	
	12:33	3h03		27.05	27.05	7.75	
	12:34	3h04		27.23	27.23	7.93	
	12:35	3h05		27.37	27.37	8.07	
	12:36	3h06		27.50	27.50	8.20	
	12:37	3h07		27.61	27.61	8.31	
	12:38	3h08		27.69	27.69	8.39	
	12:39	3h09		27.76	27.76	8.46	
	12:40	3h10		27.81	27.81	8.51	
	12:45	3h15		27.85	27.85	8.55	
	12:50	3h20		27.87	27.87	8.57	
	12:55	3h25		27.88	27.88	8.58	
	13:00	3h30		27.89	27.89	8.59	
	13:05	3h35		27.89	27.89	8.59	
	13:10	3h40		27.90	27.90	8.60	
	13:15	3h45		27.90	27.90	8.60	
	13:20	3h50		27.90	27.90	8.60	
	13:25	3h55		27.90	27.90	8.60	

RUCKEBUSCH

Date	Heure	Temps	Débit	Sonde	Niveau/sol	Rabatt.	Observation
	13:30	4h00		27.90	27.90	8.60	

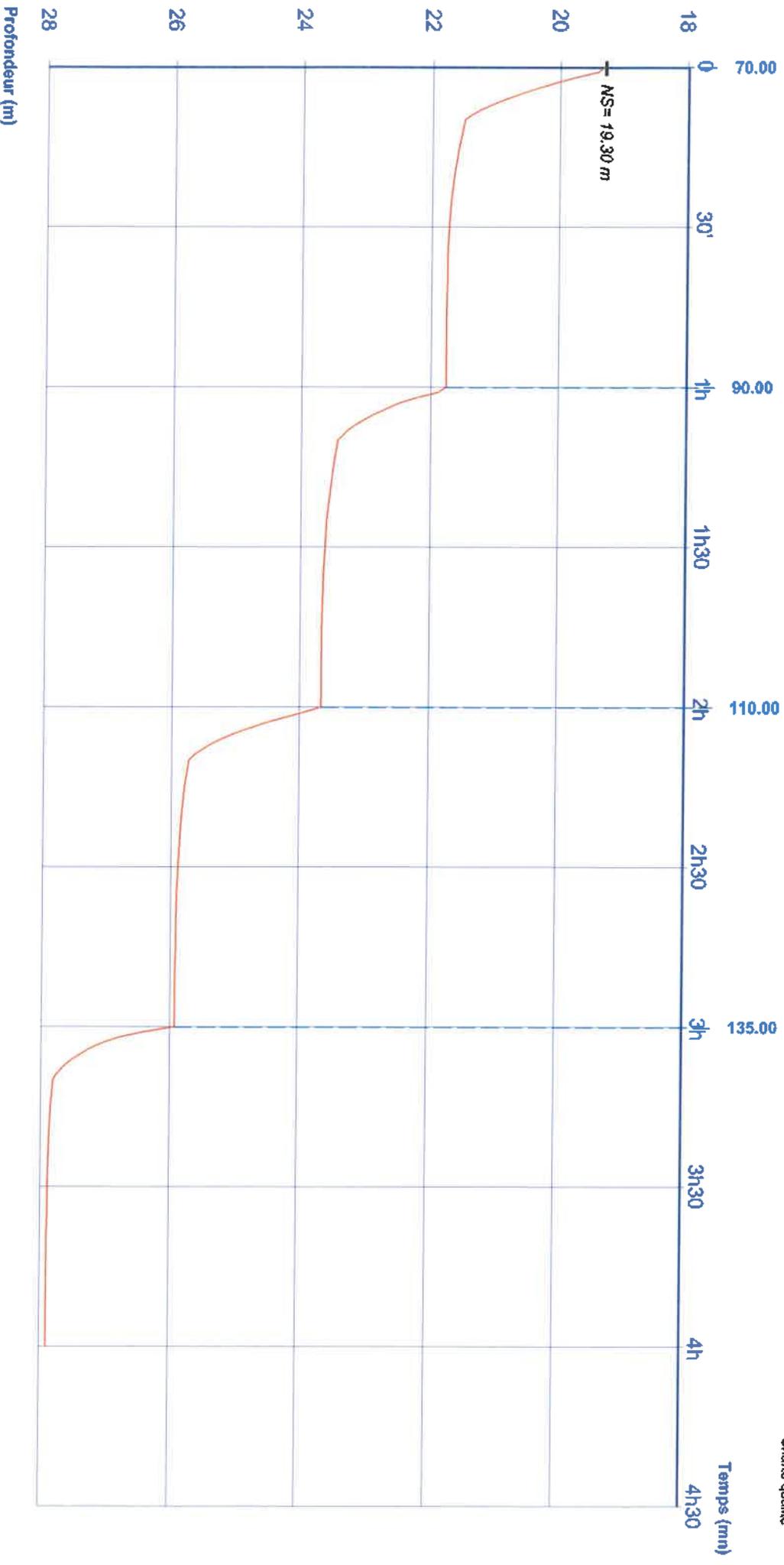
COURBE DE POMPAGE

FORAGE D'EAU

Pompage par paliers

Date début: 17/07/2023

Heure début: 09:30



Débits:

0h00 - 1h00	=	70.00 m ³ /h	3h00 - 4h00	=	135.00 m ³ /h
1h00 - 2h00	=	90.00 m ³ /h			
2h00 - 3h00	=	110.00 m ³ /h			

POMPAGE D'ESSAI

FORAGE D'EAU

Pompage longue duree



Client:	EARL FELLONI GONDRE		
Maître d'oeuvre:	EARL FELLONI GONDRE		
Lieu de l'ouvrage :	OD N°13 - BSS004HHNZ		
	80135	COULONVILLERS	
Profondeur utile du forage:	49.00	m	Niveau repère/sol: 0.00 m
Diamètre de la chambre de pompage:	400	mm	Niveau statique/sol: 19.30 m
Type de la pompe:			Puissance de la pompe: 0 Kw
Diamètre nominal:	4"		Diamètre hors tout de la pompe: 0 mm
Débit maxi de la pompe:	0.00	m3/h	Hauteur de refoulement maxi: 0 mm
Installée à (profondeur):	0.00	m	Longueur de refoulement: 0 m

Observations :Date et heure de début de pompage le **18/07/2023 à 10:00**

Type de sonde : Sonde de Niveau

Date	Heure	Temps	Débit	Sonde	Niveau/sol	Rabatt.	Observation
18/07/2023	10:01	0h01	135.00	20.44	20.44	1.14	
	10:02	0h02		21.71	21.71	2.41	
	10:03	0h03		22.79	22.79	3.49	
	10:04	0h04		23.68	23.68	4.38	
	10:05	0h05		24.44	24.44	5.14	
	10:06	0h06		24.99	24.99	5.69	
	10:07	0h07		25.41	25.41	6.11	
	10:08	0h08		25.79	25.79	6.49	
	10:09	0h09		26.13	26.13	6.83	
	10:10	0h10		26.42	26.42	7.12	
	10:15	0h15		26.67	26.67	7.37	
	10:20	0h20		26.90	26.90	7.60	
	10:25	0h25		27.09	27.09	7.79	
	10:30	0h30		27.26	27.26	7.96	
	10:35	0h35		27.39	27.39	8.09	
	10:40	0h40		27.50	27.50	8.20	
	10:45	0h45		27.59	27.59	8.29	
	10:50	0h50		27.66	27.66	8.36	
	10:55	0h55		27.72	27.72	8.42	
	11:00	1h00		27.77	27.77	8.47	
11:05	1h05	27.80	27.80	8.50			
11:10	1h10	27.83	27.83	8.53			
11:15	1h15	27.85	27.85	8.55			
11:20	1h20	27.87	27.87	8.57			
11:25	1h25	27.88	27.88	8.58			
11:30	1h30	27.88	27.88	8.58			
11:35	1h35	27.89	27.89	8.59			

RUCKEBUSCH

Date	Heure	Temps	Débit	Sonde	Niveau/sol	Rabatt.	Observation
	11:40	1h40		27.89	27.89	8.59	
	11:45	1h45		27.89	27.89	8.59	
	11:50	1h50		27.89	27.89	8.59	
	11:55	1h55		27.90	27.90	8.60	
	12:00	2h00		27.90	27.90	8.60	
	12:15	2h15		27.90	27.90	8.60	
	12:30	2h30		27.90	27.90	8.60	
	12:45	2h45		27.90	27.90	8.60	
	13:00	3h00		27.90	27.90	8.60	
	13:15	3h15		27.90	27.90	8.60	
	13:30	3h30		27.90	27.90	8.60	
	13:45	3h45		27.90	27.90	8.60	
	14:00	4h00		27.90	27.90	8.60	
	14:15	4h15		27.90	27.90	8.60	
	14:30	4h30		27.90	27.90	8.60	
	14:45	4h45		27.90	27.90	8.60	
	15:00	5h00		27.90	27.90	8.60	
	15:30	5h30		27.90	27.90	8.60	
	16:00	6h00		27.90	27.90	8.60	
	16:30	6h30		27.90	27.90	8.60	
	17:00	7h00		27.90	27.90	8.60	
	17:30	7h30		27.90	27.90	8.60	
	18:00	8h00		27.90	27.90	8.60	
	18:30	8h30		27.90	27.90	8.60	
	19:00	9h00		27.90	27.90	8.60	
	19:30	9h30		27.90	27.90	8.60	
	20:00	10h00		27.90	27.90	8.60	
	20:30	10h30		27.90	27.90	8.60	
	21:00	11h00		27.90	27.90	8.60	
	21:30	11h30		27.90	27.90	8.60	
	22:00	12h00		27.90	27.90	8.60	
	22:30	12h30		27.90	27.90	8.60	
	23:00	13h00		27.90	27.90	8.60	
	23:30	13h30		27.90	27.90	8.60	
19/07/2023	00:00	14h00		27.90	27.90	8.60	
	00:30	14h30		27.90	27.90	8.60	
	01:00	15h00		27.90	27.90	8.60	
	01:30	15h30		27.90	27.90	8.60	
	02:00	16h00		27.90	27.90	8.60	
	02:30	16h30		27.90	27.90	8.60	
	03:00	17h00		27.90	27.90	8.60	
	03:30	17h30		27.90	27.90	8.60	
	04:00	18h00		27.90	27.90	8.60	
	04:30	18h30		27.90	27.90	8.60	
	05:00	19h00		27.90	27.90	8.60	
	05:30	19h30		27.90	27.90	8.60	
	06:00	20h00		27.90	27.90	8.60	
	06:30	20h30		27.90	27.90	8.60	
	07:00	21h00		27.90	27.90	8.60	
	07:30	21h30		27.90	27.90	8.60	
	08:00	22h00		27.90	27.90	8.60	
	08:30	22h30		27.90	27.90	8.60	

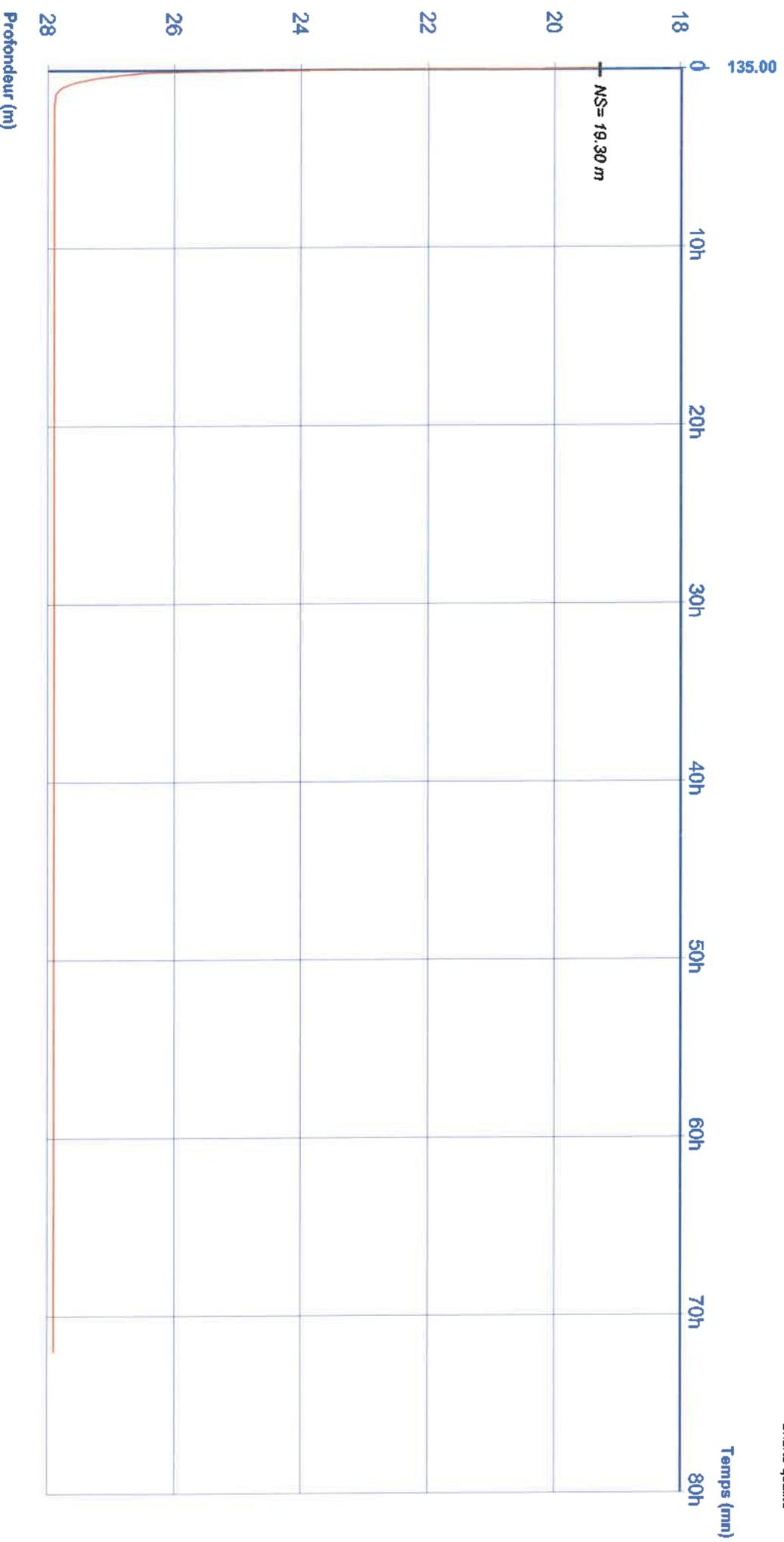
Date	Heure	Temps	Débit	Sonde	Niveau/sol	Rabatt.	Observation
	09:00	23h00		27.90	27.90	8.60	
	09:30	23h30		27.90	27.90	8.60	
	10:00	24h00		27.90	27.90	8.60	
	10:30	24h30		27.90	27.90	8.60	
	11:00	25h00		27.90	27.90	8.60	
	11:30	25h30		27.90	27.90	8.60	
	12:00	26h00		27.90	27.90	8.60	
	12:30	26h30		27.90	27.90	8.60	
	13:00	27h00		27.90	27.90	8.60	
	13:30	27h30		27.90	27.90	8.60	
	14:00	28h00		27.90	27.90	8.60	
	14:30	28h30		27.90	27.90	8.60	
	15:00	29h00		27.90	27.90	8.60	
	15:30	29h30		27.90	27.90	8.60	
	16:00	30h00		27.90	27.90	8.60	
	16:30	30h30		27.90	27.90	8.60	
	17:00	31h00		27.90	27.90	8.60	
	17:30	31h30		27.90	27.90	8.60	
	18:00	32h00		27.90	27.90	8.60	
	18:30	32h30		27.90	27.90	8.60	
	19:00	33h00		27.90	27.90	8.60	
	19:30	33h30		27.90	27.90	8.60	
	20:00	34h00		27.90	27.90	8.60	
	20:30	34h30		27.90	27.90	8.60	
	21:00	35h00		27.90	27.90	8.60	
	21:30	35h30		27.90	27.90	8.60	
	22:00	36h00		27.90	27.90	8.60	
	22:30	36h30		27.90	27.90	8.60	
	23:00	37h00		27.90	27.90	8.60	
	23:30	37h30		27.90	27.90	8.60	
20/07/2023	00:00	38h00		27.90	27.90	8.60	
	00:30	38h30		27.90	27.90	8.60	
	01:00	39h00		27.90	27.90	8.60	
	01:30	39h30		27.90	27.90	8.60	
	02:00	40h00		27.90	27.90	8.60	
	02:30	40h30		27.90	27.90	8.60	
	03:00	41h00		27.90	27.90	8.60	
	03:30	41h30		27.90	27.90	8.60	
	04:00	42h00		27.90	27.90	8.60	
	04:30	42h30		27.90	27.90	8.60	
	05:00	43h00		27.90	27.90	8.60	
	05:30	43h30		27.90	27.90	8.60	
	06:00	44h00		27.90	27.90	8.60	
	06:30	44h30		27.90	27.90	8.60	
	07:00	45h00		27.90	27.90	8.60	
	07:30	45h30		27.90	27.90	8.60	
	08:00	46h00		27.90	27.90	8.60	
	08:30	46h30		27.90	27.90	8.60	
	09:00	47h00		27.90	27.90	8.60	
	09:30	47h30		27.90	27.90	8.60	
	10:00	48h00		27.90	27.90	8.60	
	10:30	48h30		27.90	27.90	8.60	

RUCKEBUSCH

Date	Heure	Temps	Débit	Sonde	Niveau/sol	Rabatt.	Observation
	11:00	49h00		27.90	27.90	8.60	
	11:30	49h30		27.90	27.90	8.60	
	12:00	50h00		27.90	27.90	8.60	
	12:30	50h30		27.90	27.90	8.60	
	13:00	51h00		27.90	27.90	8.60	
	13:30	51h30		27.90	27.90	8.60	
	14:00	52h00		27.90	27.90	8.60	
	14:30	52h30		27.90	27.90	8.60	
	15:00	53h00		27.90	27.90	8.60	
	15:30	53h30		27.90	27.90	8.60	
	16:00	54h00		27.90	27.90	8.60	
	16:30	54h30		27.90	27.90	8.60	
	17:00	55h00		27.90	27.90	8.60	
	17:30	55h30		27.90	27.90	8.60	
	18:00	56h00		27.90	27.90	8.60	
	18:30	56h30		27.90	27.90	8.60	
	19:00	57h00		27.90	27.90	8.60	
	19:30	57h30		27.90	27.90	8.60	
	20:00	58h00		27.90	27.90	8.60	
	20:30	58h30		27.90	27.90	8.60	
	21:00	59h00		27.90	27.90	8.60	
	21:30	59h30		27.90	27.90	8.60	
	22:00	60h00		27.90	27.90	8.60	
	22:30	60h30		27.90	27.90	8.60	
	23:00	61h00		27.90	27.90	8.60	
	23:30	61h30		27.90	27.90	8.60	
21/07/2023	00:00	62h00		27.90	27.90	8.60	
	00:30	62h30		27.90	27.90	8.60	
	01:00	63h00		27.90	27.90	8.60	
	01:30	63h30		27.90	27.90	8.60	
	02:00	64h00		27.90	27.90	8.60	
	02:30	64h30		27.90	27.90	8.60	
	03:00	65h00		27.90	27.90	8.60	
	03:30	65h30		27.90	27.90	8.60	
	04:00	66h00		27.90	27.90	8.60	
	04:30	66h30		27.90	27.90	8.60	
	05:00	67h00		27.90	27.90	8.60	
	05:30	67h30		27.90	27.90	8.60	
	06:00	68h00		27.90	27.90	8.60	
	06:30	68h30		27.90	27.90	8.60	
	07:00	69h00		27.90	27.90	8.60	
	07:30	69h30		27.90	27.90	8.60	
	08:00	70h00		27.90	27.90	8.60	
	08:30	70h30		27.90	27.90	8.60	
	09:00	71h00		27.90	27.90	8.60	
	09:30	71h30		27.90	27.90	8.60	
	10:00	72h00		27.90	27.90	8.60	

Date début: 18/07/2023
Heure début: 10:00

COURBE DE POMPAGE FORAGE D'EAU Pompage longue durée

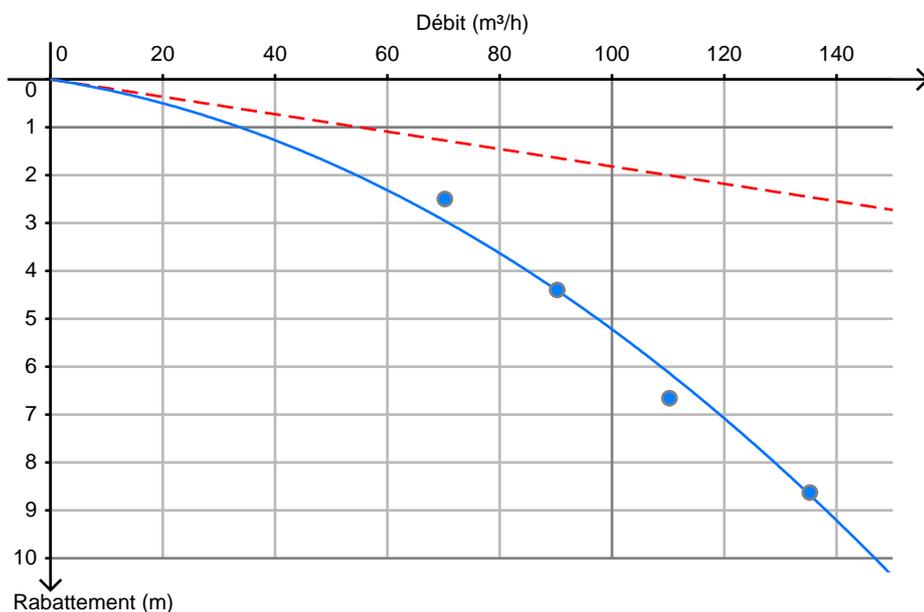


Débits:

0h00 - 72h00 = 135.00 m³/h

Site	Coulouvillers 80135
Date	17/07/2023
Projet	Forage irrigation
Client	EARL FELLONI GONDRE

Société	Ruckebusch
Aquifère capté	craie
Epaisseur de l'aquifère	30 m
Type d'ouvrage	Puits



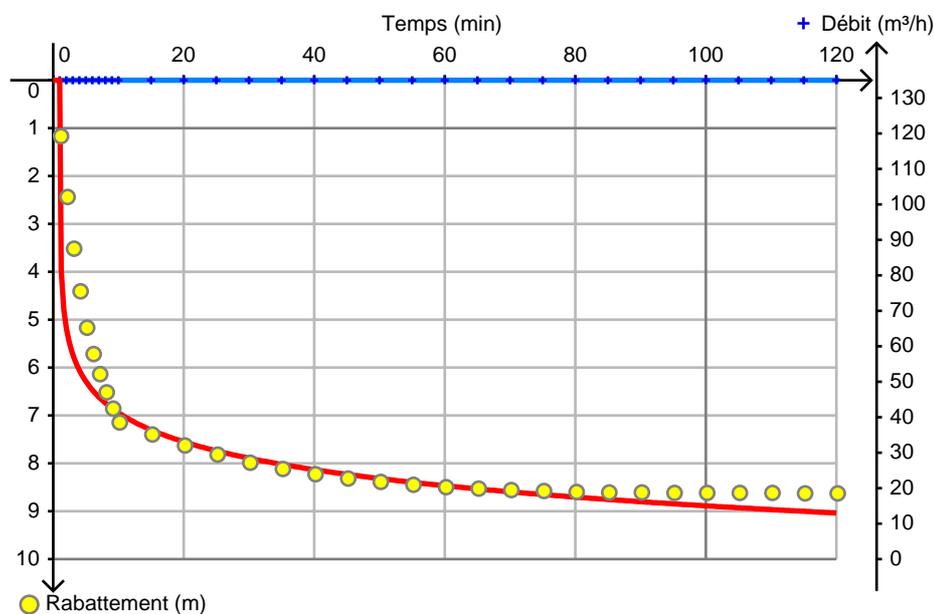
Légende	
●	Points expérimentaux
- - -	PDC linéaires
—	Courbe caractéristique du puits

Pompage par palier	Débit (m ³ /h)	Rabattement mesuré (m)	Temps de pompage (min)	Temps de remontée (min)	Rabattement linéaire calculé (m)	Rabattement quadratique calculé (m)	Rabattement spécifique mesuré (h/m ²)	Rabattement spécifique calculé (h/m ²)	Écart (sim-obs) (m)
Palier 1	70	2,47	60	-	1,3	1,7	3,53×10 ⁻²	4,2×10 ⁻²	0,469
Palier 2	90	4,37	60	-	1,6	2,8	4,86×10 ⁻²	4,88×10 ⁻²	2,06×10 ⁻²
Palier 3	110	6,63	60	-	2	4,1	6,03×10 ⁻²	5,56×10 ⁻²	-0,516
Palier 4	135	8,6	60	-	2,5	6,2	6,37×10 ⁻²	6,41×10 ⁻²	5,17×10 ⁻²

Résultats de l'ajustement		
Coef. de pertes de charges linéaires (B)	1,82×10 ⁻² h/m ²	65,5 s/m²
Coef. de pertes de charges quadratiques (C)	3,4×10 ⁻⁴ h ² /m ⁵	4 410 s²/m⁵
Exposant (n)	2,00	

Site	Coulouvillers 80135
Date	18/07/2023
Projet	Forage irrigation
Client	EARL FELLONI GONDRE
Société	Ruckebusch

Aquifère capté	craie
Epaisseur de l'aquifère	30 m
Type d'ouvrage	Puits
Rayon d'observation	2 m



Légende	
+	Débit
●	Rabattement mesuré
—	Courbe théorique
Interprétation à l'aide de la solution	
	Theis
Type aquifère	Captif
Transmissivité	$3,68 \times 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$
Perméabilité	$1,23 \times 10^{-4} \text{ m/s}$
Coefficient d'ajustement de Nash-Sutcliffe	0,836 ($\infty..1$)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200346 - Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie)

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	27
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	30
6. GESTION DU SITE	31

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2200346	1.3 Appellation du site Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie)
1.4 Date de compilation 31/01/1996	1.5 Date d'actualisation 28/08/2014	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 21/12/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000023386604

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,58667°

Latitude : 50,23333°

2.2 Superficie totale

15646 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

64%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
80	Somme	36 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
80001	ABBEVILLE
80039	AULT
80110	BOISMONT
80161	CAHON
80163	CAMBRON
80182	CAYEUX-SUR-MER
80228	CROTOY
80303	FAVIERES
80333	FORT-MAHON-PLAGE
80464	LANCHERES
80533	MERS-LES-BAINS
80600	NOYELLES-SUR-MER



80618	PENDE
80633	PONTHOILE
80637	PORT-LE-GRAND
80649	QUEND
80691	SAIGNEVILLE
80713	SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT
80714	SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY
80721	SAINT-VALERY-SUR-SOMME
80826	WOIGNARUE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 <i>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</i>		150 (0,96 %)		M	A	C	A	A
1130 <i>Estuaires</i>		2500 (15,98 %)		M	A	C	A	A
1140 <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		1500 (9,59 %)		M	A	C	A	A
1150 <i>Lagunes côtières</i>	X	150 (0,96 %)		M	A	C	A	A
1170 <i>Récifs</i>		150 (0,96 %)		M	C	C	A	B
1210 <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		50 (0,32 %)		M	A	C	A	A
1220 <i>Végétation vivace des rivages de galets</i>		800 (5,11 %)		M	A	A	A	A
1230 <i>Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques</i>		25 (0,16 %)		M	A	C	B	B
1310 <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		1400 (8,95 %)		M	A	B	A	A
1330 <i>Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)</i>		2653 (16,96 %)		M	A	B	A	A
2110 <i>Dunes mobiles embryonnaires</i>		150 (0,96 %)		M	A	C	A	B
2120 <i>Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)</i>		100 (0,64 %)		M	A	C	A	A
2130	X	150		M	A	C	B	B



<i>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</i>		(0,96 %)							
2160 <i>Dunes à Hippophaë rhamnoides</i>		2000 (12,78 %)		M	A	A	A	A	
2170 <i>Dunes à Salix repens ssp. argentea (Salicion arenariae)</i>		15 (0,1 %)		M	A	C	B	B	
2180 <i>Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale</i>		300 (1,92 %)		M	A	C	A	B	
2190 <i>Dépressions humides intradunaires</i>		150 (0,96 %)		M	A	C	B	B	
3110 <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)</i>		150 (0,96 %)		M	A	C	A	A	
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		150 (0,96 %)		M	A	C	A	A	
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		150 (0,96 %)		M	A	C	B	B	
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion</i>		10 (0,06 %)		M	B	C	C	C	
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin</i>		150 (0,96 %)		M	B	C	B	B	
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		300 (1,92 %)		M	B	C	B	B	
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>		200 (1,28 %)		M	B	C	A	B	
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	20 (0,13 %)		M	C	C	B	C	

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».



3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C			
				Min	Max				C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
M	1351	Phocoena phocoena	c			i	P	DD	D			
M	1364	Halichoerus grypus	c	0	132	i	P	G	B	A	C	A
M	1365	Phoca vitulina	p	0	392	i	P	G	A	A	C	A
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	DD	D			
P	1614	Helosciadium repens	p			i	P	M	B	A	C	A
P	1903	Liparis loeselii	p			i	P	G	B	A	C	A
I	1014	Vertigo angustior	p			i	P	DD	D			
I	1016	Vertigo moulinsiana	p			i	P	DD	D			
I	1042	Leucorhina pectoralis	c			i	V	DD	C	B	C	C
F	1099	Lampetra fluviatilis	w			i	P	DD	D			
F	1099	Lampetra fluviatilis	c			i	P	DD	D			
A	1166	Triturus cristatus	p	1	10	i	R	P	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus	c	1	2	i	R	P	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 \geq p > 15 % ; B = 15 \geq p > 2 % ; C = 2 \geq p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C
A		Triturus cristatus			i	P	X		X		X	
A		Alytes obstetricans				P	X				X	
A		Pelodytes punctatus				P					X	
A		Bufo calamita			i	P	X		X		X	
A		Hyla arborea			i	P	X		X		X	
A		Rana dalmatina				P	X				X	
A		Ichthyosaura alpestris				P					X	
A		Lissotriton vulgaris				P					X	
B		Gavia arctica	1	5	i	P					X	
B		Gavia immer	1	4	i	P			X		X	
B		Podiceps cristatus	5	10	p	P					X	
B		Podiceps auritus	0	4	i	P			X		X	
B		Podiceps nigricollis	1	7	p	P					X	
B		Tachybaptus ruficollis	2	145	i	P			X		X	
B		Puffinus griseus				P					X	
B		Puffinus puffinus				P			X		X	
B		Anas penelope	1	538	i	P					X	
B		Anas strepera	1	219	i	P					X	
B		Anas crecca	0	2401		P			X		X	



B		Anas platyrhynchos	30	2070	i	P					X	
B		Anas clypeata	1	487	i	P					X	
B		Anas acuta	0	2462	i	P					X	
B		Anas querquedula	10	20	p	P			X		X	
B		Netta rufina	1	4	p	P					X	
B		Aythya ferina	1	200	i	P					X	
B		Aythya nyroca	0	1	i	V					X	
B		Aythya fuligula	0	83	i	P					X	
B		Aythya marila	1	13	i	P					X	
B		Somateria mollissima	1	175	i	P			X		X	
B		Gavia stellata	1	5	i	P					X	
B		Oceanodroma leucorhoa	0	1	i	P					X	
B		Morus bassanus	10	172	i	P					X	
B		Phalacrocorax carbo	3	800	i						X	
B		Botaurus stellaris	5	10	cmale	R			X		X	
B		Ixobrychus minutus	0	1	i	P					X	
B		Nycticorax nycticorax	2	29	i	P			X		X	
B		Ardeola ralloides	0	1	i	P					X	
B		Bubulcus ibis	20	64	i	P					X	
B		Egretta garzetta	1	506	i	C					X	
B		Egretta alba	5	10	p	C						
B		Ardea cinerea	2	110	i	P					X	
B		Ardea purpurea	0	1	i	V					X	



B		Ciconia nigra	0	4	i	V			X		X	
B		Ciconia ciconia	15	20	p	C					X	
B		Platalea leucorodia	6	74	p	R			X		X	
B		Philomachus pugnax	60	186	i	P					X	
B		Lymnocyptes minimus	0	1	i	P					X	
B		Gallinago gallinago	1	87	i	P			X		X	
B		Gallinago media	0	1	i	P					X	
B		Scolopax rusticola	1	70	i	P					X	
B		Limosa limosa	3	488	i	P			X		X	
B		Limosa lapponica	10	1370	i	P					X	
B		Numenius phaeopus	1	172	i	P			X		X	
B		Numenius arquata	100	2825	i	P			X		X	
B		Tringa erythropus	1	28	i	P					X	
B		Tringa totanus	1	3000	i	P					X	
B		Tringa nebularia	1	155	i	P					X	
B		Tringa ochropus	1	14	i	P					X	
B		Tringa glareola	1	19	i	P					X	
B		Actitis hypoleucos	1	52	i	P					X	
B		Pandion haliaetus	0	2	i	V			X		X	
B		Falco vespertinus	0	1	i	V					X	
B		Falco columbarius	1	3	i	P					X	
B		Cygnus olor	2	71	i	C					X	
B		Cygnus columbianus bewickii	0	12	i	V						



B		Cygnus cygnus	0	2	i	V					X	
B		Anser fabalis	1	3	i	P			X		X	
B		Anser albifrons				P					X	
B		Anser anser	6	520	i	P			X		X	
B		Branta leucopsis	1	350	i	P					X	
B		Branta bernicla	1	146	i	P					X	
B		Tadorna tadorna	20	4000	i	P					X	
B		Clangula hyemalis	0	2	i	P					X	
B		Melanitta nigra	24	2500	i	P					X	
B		Melanitta fusca	10	400	i	P			X		X	
B		Bucephala clangula	1	16	i	P					X	
B		Mergus serrator	2	50	i	P					X	
B		Mergus merganser	5	10	i	P					X	
B		Pernis apivorus	0	1	p	P					X	
B		Milvus migrans	1	2	i	P					X	
B		Haliaeetus albicilla	0	1	i	V					X	
B		Circus aeruginosus	3	8	p	P			X		X	
B		Circus cyaneus	5	10	i	P					X	
B		Circus pygargus	1	8	i	P			X		X	
B		Calidris ferruginea	1	58	i	P					X	
B		Calidris alpina	70	12100	i	P					X	
B		Falco peregrinus	0	2	p	P			X		X	
B		Rallus aquaticus	0	3	i	P					X	



B		Porzana porzana	0	8	i	V					X	
B		Porzana parva	0	1	cmales	V			X		X	
B		Porzana pusilla	0	1	cmales	V			X		X	
B		Crex crex	0	1	i	V			X		X	
B		Gallinula chloropus	2	218	i	C					X	
B		Fulica atra	90	950	i	C					X	
B		Grus grus	0	50	i	V			X		X	
B		Haematopus ostralegus	0	10000	i	P					X	
B		Himantopus himantopus	5	15	p	P					X	
B		Recurvirostra avosetta	21	500	i	P					X	
B		Charadrius dubius	1	23	i	P					X	
B		Charadrius hiaticula	1	4410	i	P			X		X	
B		Charadrius alexandrinus	25	60	p	R					X	
B		Charadrius morinellus	0	1	i	R					X	
B		Pluvialis apricaria	100	2320	i	P					X	
B		Pluvialis squatarola	1	830	i	P					X	
B		Vanellus vanellus	1	4200	i	P					X	
B		Calidris canutus	1	6500	i	P			X		X	
B		Calidris alba	1	2580	i	P			X		X	
B		Calidris minuta	1	211	i	P					X	
B		Calidris temminckii	0	2	i	P					X	
B		Arenaria interpres	0	100	i	P					X	
B		Phalaropus lobatus	0	1	i	P					X	



B		Phalaropus fulicarius	0	1	i	P					X	
B		Stercorarius parasiticus	0	3	i	P					X	
B		Catharacta skua	0	1	i	P						
B		Larus melanocephalus	3	216	p	P						
B		Larus minutus	10	760	i	P						
B		Larus ridibundus	1	4200	i	P						X
B		Larus canus	1	6944	i	P			X		X	
B		Larus fuscus	1	770	i	P					X	
B		Larus argentatus	2	10000	i	P					X	
B		Larus michaellis	1	70	i	P						X
B		Larus marinus	1	1850	i	P					X	
B		Rissa tridactyla	0	1	i	P					X	
B		Sterna caspia	1	2	i	P						
B		Sterna sandvicensis	2	2440	i	P			X		X	
B		Sterna hirundo	1	2000	i	P			X		X	
B		Sterna paradisaea	1	4	i	P			X		X	
B		Sterna albifrons	1	180	i	P						
B		Chlidonias hybridus	0	2	i	P						
B		Uria aalge				P			X		X	
B		Alca torda				P			X		X	
B		Asio flammeus	0	6	i	P			X		X	
B		Caprimulgus europaeus	20	30	p	P					X	
B		Alcedo atthis	2	4	p	P					X	



B		Dryocopus martius	2	5	i	P					X	
B		Lullula arborea	1	12	i	P					X	
B		Luscinia svecica	40	60	p	C					X	
B		Acrocephalus paludicola	1	3	i	P			X		X	
F		Anguilla anguilla				P			X		X	
F		Alburnus alburnus				P						
F		Leuciscus leuciscus				P						X
F		Barbatula barbatula				P						X
F		Esox lucius				P			X			
F		Salmo trutta trutta				P			X			
F		Salmo trutta fario				P						X
I		Ampedus elongatus			i	P						X
I		Carcharodus alceae				P						X
I		Thymelicus acteon				P						X
I		Hipparchia semele				P						X
I		Limenitis camilla				P						X
I		Ischnura pumilio				P						X
I		Coenagrion scitulum				P						X
I		Coenagrion pulchellum				P						X
I		Ceriagrion tenellum				P						X
I		Sympecma fusca				P						X
I		Lestes barbarus				P						X
I		Sympetrum flaveolum				P						X



I		Sympetrum fonscolombii				P			X			
I		Brachytron pratense				P						X
I		Aeschna affinis				P						X
I		Stethophyma grossum				P						X
I		Platycleis albopunctata				P						X
I		Conocephalus dorsalis				P						X
I		Ruspolia nitidula				P						X
I		Gryllotalpa gryllotalpa				P						X
I		Tetrix ceperoi				P						X
I		Chrysochraon dispar				P						X
I		Omocestus rufipes				P						X
I		Myrmeleotettix maculatus				P						X
I		Chorthippus albomarginatus				P						X
I		Oedipoda caerulescens				P						X
M		Eptesicus serotinus				P	X				X	
M		Nyctalus leisleri				P	X				X	
M		Nyctalus noctula				P	X				X	
M		Pipistrellus nathusii				P	X				X	
M		Pipistrellus kuhlii					X				X	
M		Myotis daubentonii				P	X				X	
P		Chara aspera				P						X
P		Chara canescens			i	P						X
P		Chara contraria			i	P						X



P		Chara hispida				P						X
P		Chara major				P						X
P		Chara polyacantha				P						X
P		Chara vulgaris var. crassicaulis			i	P						X
P		Tolypella glomerata				P						X
P		Acinos arvensis				P						X
P		Acorus calamus				P						X
P		Aira praecox				P						X
P		Alisma lanceolatum			i	P						X
P		Althaea officinalis				P						X
P		Ammophila arenaria				P						X
P		Anacamptis pyramidalis				P						X
P		Anagallis tenella			i	P						X
P		Anthriscus caucalis				P						X
P		Apium graveolens			i	P						X
P		Armeria maritima				P						X
P		Artemisia maritima			i	P						X
P		Aster tripolium				P						X
P		Atriplex glabruscula			i	P						X
P		Atriplex laciniata			i	P						X
P		Atriplex littoralis				P						X
P		Atriplex longipes				P						X
P		Baldellia ranunculoides			i	P						X



P		Bidens cernua				P						X
P		Blackstonia perfoliata				P						X
P		Blysmus compressus			i	P						X
P		Bolboschoenus maritimus				P						X
P		Botrychium lunaria			i	P						X
P		Bromus tectorum				P						X
P		Butomus umbellatus			i	P						X
P		Buxus sempervirens				P						X
P		Cakile maritima				P						X
P		Calamintha nepeta			i	P						X
P		Caltha palustris				P						X
P		Calystegia soldanella			i	P						X
P		Carduus tenuiflorus				P						X
P		Carex acuta				P						X
P		Carex arenaria				P						X
P		Carex diandra			i	P						X
P		Carex distans				P						X
P		Carex divisa				P						X
P		Carex extensa			i	P						X
P		Carex hostiana			i	P						X
P		Carex nigra				P						X
P		Carex panicea			i	P						X
P		Carex pseudocyperus				P						X



P		Carex pulicaris			i	P						X
P		Carex rostrata			i	P						X
P		Carex trinervis			i	P						X
P		Carex vulpina				P						X
P		Catabrosa aquatica			i	P						X
P		Catapodium marinum				P						X
P		Centaurea calcitrapa			i	P						X
P		Centaurium littorale			i	P						X
P		Centaurium pulchellum				P						X
P		Cerastium diffusum				P						X
P		Ceratophyllum submersum			i	P						X
P		Chenopodium chenopodioides			i	P						X
P		Chenopodium glaucum				P						X
P		Chenopodium rubrum				P						X
P		Cladium mariscus			i	P						X
P		Cochlearia anglica			i	P						X
P		Cochlearia danica				P						X
P		Corynephorus canescens			i	P						X
P		Crambe maritima			i	P						X
P		Crithmum maritimum				P						X
P		Cynoglossum officinale				P						X
P		Cyperus fuscus				P						X
P		Dactylorhiza fistulosa			i	P						X



P		Dactylorhiza incarnata			i	P			X			
P		Dactylorhiza praetermissa			i	P			X			
P		Dactylorhiza traunsteinerioides			i	P						X
P		Diploxys muralis				P						X
P		Diploxys tenuifolia				P						X
P		Doronicum plantagineum			i	P						X
P		Dryopteris cristata			i	P			X			
P		Eleocharis acicularis			i	P						X
P		Eleocharis quinqueflora			i	P						X
P		Eleocharis uniglumis			i	P						X
P		Elymus athericus				P						X
P		Elymus farctus				P						X
P		Epilobium palustre			i	P						X
P		Epipactis palustris			i	P			X			
P		Equisetum fluviatile				P						X
P		Eriophorum polystachion			i	P						X
P		Erodium lebelii				P						X
P		Eryngium maritimum			i	P						X
P		Euphorbia palustris				P						X
P		Euphorbia paralias				P						X
P		Euphrasia officinalis			i	P						X
P		Euphrasia stricta				P						X
P		Festuca juncifolia				P						X



P		Galanthus nivalis				P		X				X
P		Galium parisiense				P						X
P		Galium uliginosum				P						X
P		Gentianella amarella				P						X
P		Gentianella uliginosa			i	P						X
P		Geranium rotundifolium				P						X
P		Geranium sylvaticum			i	P						X
P		Glaucium flavum				P						X
P		Glaux maritima				P						X
P		Gnaphalium luteoalbum				P						X
P		Groenlandia densa			i	P						X
P		Halimione pedunculata			i	P			X			
P		Halimione portulacoides				P						X
P		Helosciadium inundatum			i	P						X
P		Helosciadium repens			i	P					X	
P		Himantoglossum hircinum				P						X
P		Hippophae rhamnoides				P						X
P		Hippuris vulgaris			i	P						X
P		Honckenya peploides				P						X
P		Hordeum secalinum				P						X
P		Hottonia palustris			i	P						X
P		Hydrocharis morsus-ranae				P						X
P		Hydrocotyle vulgaris				P						X



P		Hypochaeris glabra				P						X
P		Iris foetidissima				P						X
P		Isolepis cernua			i	P						X
P		Jasione montana				P						X
P		Juncus acutiflorus				P						X
P		Juncus ambiguus				P						X
P		Juncus bulbosus				P						X
P		Juncus compressus			i	P						X
P		Juncus gerardi				P						X
P		Juncus maritimus				P						X
P		Juncus subnodulosus				P						X
P		Koeleria albescens				P						X
P		Lathyrus japonicus			i	P						X
P		Lemna gibba				P						X
P		Leontodon saxatilis				P						X
P		Leucojum aestivum			i	P						X
P		Leymus arenarius			i	P						X
P		Limonium vulgare			i	P						X
P		Liparis loeselii			i	P	X		X		X	
P		Littorella uniflora			i	P						X
P		Lychnis flos-cuculi				P						X
P		Lythrum portula				P						X
P		Medicago arabica				P						X



P		Medicago minima			i	P							X
P		Menyanthes trifoliata			i	P							X
P		Myriophyllum alterniflorum			i	P							X
P		Myriophyllum verticillatum			i	P							X
P		Najas marina			i	P							X
P		Nasturtium microphyllum				P							X
P		Oenanthe crocata			i	P							X
P		Oenanthe fistulosa				P							X
P		Oenanthe lachenalii			i	P							X
P		Ononis spinosa			i	P							X
P		Ophioglossum vulgatum			i	P							X
P		Orchis morio				P							X
P		Orobanche caryophyllacea			i	P							X
P		Orobanche minor			i	P							X
P		Parapholis incurva				P							X
P		Parapholis strigosa				P							X
P		Parietaria officinalis				P							X
P		Parnassia palustris			i	P							X
P		Petrohragia prolifera				P							X
P		Peucedanum palustre				P							X
P		Phleum arenarium				P							X
P		Plantago coronopus				P							X
P		Plantago maritima				P							X



P		Polypodium vulgare				P						X
P		Polystichum aculeatum			i	P						X
P		Potamogeton berchtoldii				P						X
P		Potamogeton coloratus			i	P						X
P		Potamogeton gramineus			i	P						X
P		Potamogeton natans			i	P						X
P		Pseudognaphalium luteoalbum			i	P						X
P		Puccinellia distans				P						X
P		Puccinellia maritima				P						X
P		Pyrola rotundifolia				P						X
P		Ranunculus aquatilis				P						X
P		Ranunculus baudotii				P						X
P		Ranunculus circinatus			i	P						X
P		Ranunculus lingua			i	P						X
P		Ranunculus sardous				P						X
P		Ranunculus trichophyllus				P						X
P		Rhinanthus angustifolius			i	P						X
P		Rhinanthus minor				P						X
P		Ribes nigrum				P						X
P		Rorippa palustris				P						X
P		Rumex maritimus				P						X
P		Rumex palustris				P						X
P		Ruppia cirrhosa				P						X



P		Ruppia maritima			i	P							X
P		Sagina maritima				P							X
P		Sagina nodosa				P							X
P		Sagittaria sagittifolia				P							X
P		Salicornia europaea				P							X
P		Salicornia procumbens				P							X
P		Salicornia pusilla			i	P							X
P		Salix repens				P							X
P		Salsola kali				P							X
P		Samolus valerandi				P							X
P		Schoenoplectus tabernaemontani				P							X
P		Schoenus nigricans			i	P							X
P		Scorzonera humilis			i	P							X
P		Selinum carvifolia				P							X
P		Senecio helenitis			i	P							X
P		Serratula tinctoria			i	P							X
P		Silene conica				P							X
P		Silene nutans				P							X
P		Sium latifolium			i	P							X
P		Spergula morisonii				P							X
P		Spergularia marina				P							X
P		Stellaria pallida				P							X
P		Stellaria palustris			i	P							X



P		Suaeda maritima				P						X
P		Taraxacum palustre			i	P						X
P		Tetragonolobus maritimus				P						X
P		Teucrium scordium			i	P						X
P		Thalictrum flavum				P						X
P		Tragopogon dubius				P						X
P		Trifolium scabrum				P						X
P		Triglochin maritima			i	P						X
P		Triglochin palustris			i	P						X
P		Typha angustifolia				P						X
P		Utricularia australis				P						X
P		Utricularia intermedia			i	P						X
P		Utricularia minor			i	P						X
P		Valeriana dioica			i	P						X
P		Veronica scutellata			i	P						X
P		Vicia lathyroides			i	P						X
P		Viola kitaibeliana				P						X
P		Vulpia bromoides				P						X
P		Vulpia ciliata				P						X
P		Vulpia fasciculata				P						X
P		Vulpia membranacea			i	P						X
P		Wolffia arrhiza				P						X
P		Armeria maritima subsp. maritima			i	P						X



P		Arrhenatherum elatius subsp. bulbosum				P						X
P		Baldellia ranunculoides subsp. ranunculoides				P						X
P		Beta vulgaris subsp. maritima			i	P						X
P		Brassica oleracea subsp. oleracea				P						X
P		Bromus diandrus subsp. diandrus				P						X
P		Bromus hordeaceus subsp. thominei				P						X
P		Daucus carota subsp. gummifer				P						X
P		Elymus farctus subsp. boreoatlanticus				P						X
P		Epipactis helleborine subsp. neerlandica				P						X
P		Erodium cicutarium subsp. dunense				P						X
P		Festuca rubra subsp. arenaria				P						X
P		Festuca rubra subsp. litoralis				P						X
P		Lotus corniculatus subsp. tenuis				P						X
P		Matricaria maritima subsp. maritima				P						X
P		Myosotis laxa subsp. cespitosa				P						X
P		Plantago major subsp. intermedia				P						X
P		Polygonum oxyspermum subsp. raii				P						X
P		Pyrola rotundifolia subsp. maritima			i	P						X
P		Salix repens subsp. dunensis				P						X
P		Silene vulgaris subsp. maritima				P						X
P		Spergularia media subsp. angustata				P						X
P		Thymus polytrichus subsp. britannicus			i	P						X
P		Viola saxatilis subsp. curtisii			i	P						X



P		Vulpia ciliata subsp. ambigua				P						X
P		Vulpia ciliata subsp. ciliata				P						X
P		Zannichellia palustris subsp. palustris				P						X
P		Zannichellia palustris subsp. pedicellata				P						X
P		Arenaria serpyllifolia var. lloydii				P						X
P		Carex viridula var. pulchella				P						X
P		Lotus maritimus var. maritimus			i	P						X
P		Poa bulbosa var. bulbosa				P						X
P		Silene vulgaris var. maritima			i	P						X
P		Viola canina var. dunensis			i	P						X
P		Carex distans var. distans			i	P						X
P		Carex distans var. vikingensis			i	P						X
P		Ononis repens var. repens				P						X
P		Ranunculus flammula var. major				P						X
P		Solanum dulcamara f. littorale				P						X
P		Chara curta				P						X
P		Chara muscosa			i	P						X
P		Chara desmacantha			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	35 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	10 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	25 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	5 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	2 %

Autres caractéristiques du site

Le site comprend 67% de surface marine et 33% de surface terrestre (calcul effectué à partir de la limite des hautes mers). Continuité exceptionnelle de systèmes littoraux nord-atlantiques, unique et exemplaire pour la façade maritime française et ouest-européenne, correspondant au littoral picard de la "Plaine Maritime Picarde" et aux estuaires historiques de la Somme et de l'Authie (partie sud). Au-delà de l'Authie et de la Bresle, le site est prolongé en concordance dans le Nord-Pas-de-Calais et en Haute-Normandie. Cet ensemble maritime associe les unités géomorphologiques suivantes :

- système dunaire (cordon bordier, xérosères internes et hygrosères intercalées) puissamment développées à l'intérieur des terres ;
- systèmes estuariens actifs (infra-littoral, slikke, schorre) de la Somme, de la Maye (avec engraisements dunaires importants et formation de lagunes) et de l'Authie ; séquences complètes d'habitats estuariens depuis la basse slikke jusqu'au schorre
- système des levées de galets (cordons successifs actifs et fossiles du poulier de la Somme), entité rarissime et sans équivalent en France ; habitats hyperspécialisés de galets littoraux du poulier de la Somme, organisé en dépôts successifs de bancs de galets, partiellement détruits ou bouleversés par l'extraction industrielle de galets ; présence d'une lagune, le Hable d'Ault
- système de falaises maritimes crayeuses cauchoises (qui se poursuit au delà de la Bresle en Haute-Normandie jusqu'à la Seine) ; exemple typique de côte d'érosion, où peuvent être observés les algues et invertébrés marins littoraux propres aux côtes rocheuses nord-atlantiques. Présence au sommet de boisements littoraux relictuels à caractère atlantique et thermophile.
- système estuarien fossile (prairies des renclôtures et réseau de drainage avec un gradient d'halophilie décroissant vers l'intérieur et un gradient inverse de turbification).

Vulnérabilité : La plupart des systèmes littoraux sont soumis à des facteurs écologiques impossibles ou difficiles à contrôler à l'échelle humaine (érosion et transgression marine, courants et sédimentations côtières et estuariennes,...). Les principales exigences pour maintenir les systèmes en état sont :

- pour les levées de galets, la préservation des processus marins d'engraissement du cordon bordier et du transfert de galets (actuellement perturbé par les aménagements côtiers), la préservation des cordons internes fossiles encore intacts, la mise en place d'un pastoralisme extensif pour diversifier, restaurer les habitats de pelouses sur galets.
- pour les dunes : rajeunissement des hygrosères, fauche exportatrice ou pacage extensif des bas-marais dunaires, restauration des pannes boisées, préservation des dunes des eutrophisations de contact avec les zones périphériques fortement anthropiques, limitation voire arrêt des actions non justifiées d'artificialisation végétale des dunes (plantations diverses), gestion du public dans les zones soumises à une forte pénétration humaine,...
- pour les estuaires : dépollution des eaux fluviales et estuariennes, interdiction de tout aménagement ou modification artificielle du fonctionnement hydraulique estuarien susceptible d'accélérer les processus d'envasement, gestion équilibrée des prés salés actuellement surpâturés par ajustement de la pression pastorale, maintien des zones de tranquillité pour le stationnement à marée basse, la mise bas et l'allaitement des phoques,...



- pour l'estuaire fossile de la Somme : restauration globale du système d'exploitation pastorale avec objectif d'extensification, entretien du réseau aquatique prairial,...

En conclusion : la configuration actuelle du littoral est le solde à la fois des usages traditionnels diversifiants sur les espaces littoraux et du prélèvement d'espace pour l'aménagement et l'urbanisation. Globalement, l'état actuel du littoral picard, comparé au reste du littoral de la Manche, peut être qualifié de relativement satisfaisant.

4.2 Qualité et importance

La diversité d'habitats littoraux (75 relevant de la directive Habitat) ici représentée est tout à fait exceptionnelle : les intérêts spécifiques sont en conséquence.

Sur le plan floristique :

- très nombreuses espèces rares et menacées dont 2 de la directive,
- 59 espèces exceptionnelles en Picardie, 66 très rares et 62 rares,
- 9 espèces en danger critique d'extinction en Picardie, 25 en danger, et 56 vulnérables,
- 24 espèces protégées au niveau régional et 5 au niveau national
- cortège dunaire calcaricole et cortège estuarien particulièrement riches,
- flore très originale des cordons galets
- flore des systèmes tourbeux, ...

Sur la plan faunistique :

- site majeur de reproduction en France pour le Phoque veau-marin
- halte migratoire et zone d'hivernage de valeur internationale pour les estuaires, avifaune nicheuse des zones humides, classement en ZICO et pour partie ZPS
- diversité faunistique estuarienne et marine
- espèces batrachologiques rares
- cortèges entomologiques spécialisés des biotopes salés à minéralisés et cortèges xérothermophiles des dunes
- plusieurs espèces ichtyologiques menacées

En outre, les interdépendances fonctionnelles entre les différents systèmes sont nombreuses et confortent la cohésion d'ensemble du site.

Notons également la présence d'un habitat de la convention OSPAR ("Laissez de vase intertidales").

En outre, les interdépendances fonctionnelles entre les différents systèmes sont nombreuses et confortent la cohésion d'ensemble du site.

Notons également la présence d'un habitat de la convention OSPAR ("Laissez de vase intertidales").

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	K01.01	Erosion		I
H	K01.02	Envasement		I
L	E01.01	Urbanisation continue		B
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
L	G05.05	Entretien intensif des jardins publics / nettoyage des plages		I
M	A08	Fertilisation		B



M	C01.01	Extraction de sable et graviers		B
M	G01.01	Sports nautiques		I
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I
M	M01.07	Modifications du niveau de la mer		B

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
M	F03.01	Chasse		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	29 %
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	4 %
Domaine régional	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public de l'état	%
Domaine public maritime	67 %

4.5 Documentation

- BATICLE C., BOUTEILLER C., 2003. Rapport d'étude - Chasse et environnement, implications réciproques? site Natura 2000 Estuaires et littoral picards. Fédération des chasseurs de la Somme. Université de Picardie Jules Verne. 520 p.
- BEAUCHAMPS J., 1994. Abrasion des galets et origine du sable en Baie de Somme, travaux du département de géologie de l'université de Picardie, Amiens. Tome 3. 199 p.
- DESPREZ M., 1994. L'écosystème baie de Somme : distribution des peuplements benthiques et ichtyologiques de l'espace intertidal et de ses abords, première partie : peuplements benthiques. G.E.M.E.L., Conseil régional de Picardie. 43 p.
- DUHAMEL S., 1994. L'écosystème baie de Somme : distribution des peuplements benthiques et ichtyologiques de l'espace intertidal et de ses abords, première partie : ichtyofaune et crustacés suprabenthiques. G.E.M.E.L., Conseil régional de Picardie. 41 p.
- DUPOND J.P., 1981. Relation entre bios et phénomènes sédimentaires intertidaux : le modèle de la Baie de Somme, Thèse de doctorat de géologie. 299 p.
- GEHU J.M., WATTEZ J.R., 1965. Notes sur la végétation des marais de la Plaine maritime picarde. Bull. Soc. Bot. N. Fr, 18(2).
- LATTEUX B., 1998. L'évolution morphologique de la Baie de Somme replacée dans son contexte régional et historique, in La Baie de Somme en Question, actes du colloque, Pour le littoral picard, avec le concours de l'Université de Picardie Jules Verne.



- PICARDIE NATURE, 2007. Etude et protection de la colonie de Phoques veaux-marins de la Baie de Somme. Programme d'actions 2007. 31 p.
- PICQUET P., VERGNE V., 1998. La Baie de Somme vue par des images satellitales : éléments de fonctionnement et aspects géomorphologiques actuels, in la Baie de Somme en Question, actes du colloque, Pour le Littoral picard, avec le concours de l'Université de Picardie Jules Verne.
- SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE, 2003. Document d'objectifs : Estuaires et littoral picards. 290 p.
- TRIPLET P., CARRUETTE P., 2006. Plan de gestion de la réserve naturelle de la Baie de Somme, Syndicat mixte pour l'aménagement de la Côte picarde, 2006-2010.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	5 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	5 %
32	Site classé selon la loi de 1930	40 %
36	Réserve naturelle nationale	21 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	1,45 %
50	Réserve de chasse et de faune sauvage	0,5 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	Parc du Marquenterre	+	1%
11	Mollière de Lecluse	+	0%
11	Le Royon	*	0%
11	LE MARQUENTERRE	+	2%
11	HABLE D'AULT	+	0%
11	DUNES DE L'AUTHIE	+	1%
11	baie de Somme	*	0%
11	Baie d'Authie	/	0%
31	Le littoral Picard	*	%
32	Pointe du Hourdel et Cap Hornu	*	%
32	Marquenterre	*	%
36	Baie de Somme	+	21%
38	Cordon de galets de La Mollière	*	%



50	réserve de chasse et de faune sauvage du Hâble d'Ault	+	%
----	---	---	---

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Zone humide protégée par la convention de Ramsar	Baie de Somme	*	%

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Adresse : 1, Place de l'Amiral Courbet CS 50728 80142 Abbeville Cedex

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui Nom : DOCOB
Lien : <http://natura2000-picardie.fr/documents/Utiles/Docob.html>
Nom : Plan de gestion de la RNN de la Baie de Somme 2011-2015
Lien : <http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/File/patnat/rnn/plandegestion20112015RNBS.pdf>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200348 - Vallée de l'Authie

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2200348	1.3 Appellation du site Vallée de l'Authie
1.4 Date de compilation 31/01/1996	1.5 Date d'actualisation 16/12/2013	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/10/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031424985>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,86167°

Latitude : 50,33333°

2.2 Superficie totale

742 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
80	Somme	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
80025	ARGOULES
80060	BEALCOURT
80109	BOISLE
80118	BOUFFLERS
80244	DOMINOIS
80248	DOMPIERRE-SUR-AUTHIE
80369	FROHEN-SUR-AUTHIE
80427	HEM-HARDINVAL
80544	MEZEROLLES
80580	NAMPONT
80602	OCCOCHES
80614	OUTREBOIS
80631	PONCHES-ESTRUVAL
80649	QUEND



80666	REMAISNIL
80806	VILLERS-SUR-AUTHIE
80810	VITZ-SUR-AUTHIE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1330 <i>Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)</i>		0,4 (0,05 %)		G	D			
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>		0,02 (0 %)		G	C	C	C	C
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,05 (0,01 %)		G	C	C	C	C
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		16,2 (2,2 %)		G	C	C	C	C
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		1,5 (0,2 %)		G	B	C	B	B
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,2 (0,03 %)		G	B	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		10,3 (1,4 %)		G	B	C	B	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin</i>		50,4 (6,84 %)		G	B	C	B	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		7,2 (0,98 %)		G	C	C	C	C
7140 <i>Tourbières de transition et tremblantes</i>		4,3 (0,58 %)		G	B	C	C	C
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>		0,81 (0,11 %)		G	B	C	C	C
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	23,6 (3,2 %)		G	B	C	B	B
9130		42,9		G	B	C	B	B



Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum		(5,82 %)						
9180	X	0,08 (0,01 %)		G	B	C	C	C
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion								

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
P	1614	Helosciadium repens	p			i	P	DD	C	C	B	C
I	1016	Vertigo moulinsiana	p			i	R	DD	C	C	C	C
F	1095	Petromyzon marinus	r			i	V	DD	C	C	C	C
F	1096	Lampetra planeri	p			i	R	DD	C	C	C	C
F	1106	Salmo salar	r			i	P	DD	C	C	C	C
F	1163	Cottus gobio	p			i	C	DD	C	C	C	C
M	1303	Rhinolophus hipposideros	w			i	V	DD	C	C	A	C
M	1321	Myotis emarginatus	c			i	R	DD	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
M		Nyctalus leisleri				P	X					X	
M		Nyctalus noctula				P	X					X	
P		Baldellia ranunculoides			i	P							X
P		Bolboschoenus maritimus				P							X
P		Butomus umbellatus			i	P							X
P		Caltha palustris				P							X
P		Carex appropinquata			i	P							X
P		Carex diandra			i	P							X
P		Carex lasiocarpa				P							X
P		Carex nigra				P							X
P		Carex rostrata			i	P							X
P		Catabrosa aquatica			i	P							X
P		Cladium mariscus			i	P							X
P		Comarum palustre				P							X
P		Dactylorhiza fistulosa			i	P							X
P		Dactylorhiza incarnata			i	P			X				
P		Dactylorhiza praetermissa			i	P			X				
P		Dactylorhiza viridis			i	P							X
P		Eleocharis uniglumis			i	P							X



P		Epilobium palustre			i	P							X
P		Equisetum fluviatile				P							X
P		Eriophorum polystachion			i	P							X
P		Groenlandia densa			i	P							X
P		Hippuris vulgaris			i	P							X
P		Hottonia palustris			i	P							X
P		Hydrocharis morsus-ranae				P							X
P		Hydrocotyle vulgaris				P							X
P		Juncus acutiflorus				P							X
P		Juncus bulbosus				P							X
P		Juncus subnodulosus				P							X
P		Lathyrus palustris			i	P							X
P		Menyanthes trifoliata			i	P							X
P		Oenanthe fistulosa				P							X
P		Parnassia palustris			i	P							X
P		Pedicularis palustris			i	P							X
P		Peucedanum palustre				P							X
P		Polystichum aculeatum				P							X
P		Potamogeton natans			i	P							X
P		Potentilla palustris			i	P							X
P		Ranunculus circinatus			i	P							X
P		Ranunculus lingua			i	P							X
P		Selinum carvifolia			i	P							X



P		Sium latifolium			i	P						X
P		Sparganium emersum				P						X
P		Spiranthes spiralis			i	P			X			
P		Stellaria palustris			i	P						X
P		Thalictrum flavum			i	P						X
P		Thyselinum palustre			i	P						X
P		Triglochin palustris			i	P						X
P		Utricularia vulgaris				P						X
P		Valeriana dioica			i	P						X
P		Veronica scutellata			i	P						X
P		Galium uliginosum var. meratianum				P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	20 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	25 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	15 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N14 : Prairies améliorées	10 %
N15 : Autres terres arables	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	5 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

La vallée de l'Authie reste l'un des couloirs fluviaux essentiels du Nord de la France, tant dans ses caractéristiques actuelles que par son passé et ses potentialités de restauration.

L'Authie est un fleuve côtier de première catégorie, majeur pour les plaines du Nord-Ouest de la France, et dont le cours sépare approximativement les régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Avec ses populations de Saumon atlantique, elle est un élément important du réseau fluvial et piscicole du Nord-Ouest de la France. Bien qu'elle n'occupe au niveau national qu'un rang faible pour les effectifs "captures" de saumon, elle est avec la Bresle, l'une des seules rivières de la Seine au Danemark à être encore fréquentée par ce poisson. Sa conservation apparaît en connaissance de cause comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen.

La diversité ichtyologique de l'Authie, les habitats aquatiques rhéophiles et lenticules sont d'autres bioindicateurs de l'intérêt du cours d'eau et de sa représentativité des hydrosystèmes fluviaux nord-atlantiques basiques.

L'élargissement local du lit majeur permet de prendre compte une séquence exemplaire d'habitats alluviaux aquatiques et terrestres. Le système alluvial tourbeux alcalin de type atlantique/subatlantique de l'Authie, autrefois largement représenté dans la moyenne et basse vallée de l'Authie, fortement réduit aujourd'hui suite aux drainages et assèchements divers, présente encore un cortège typique et représentatif de milieux. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies associées aux secteurs de tremblants, ont ici un développement remarquable et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de pré oligotrophe tourbeux alcalin atlantique et de ceintures oligo-mésotrophes vivaces amphibiennes atlantiques à *Apium repens* et *Baldellia ranunculoides*.

Les vallées sèches avec leurs caractéristiques sud-artésiennes (relief accentué avec ravins et cavées, affleurements marneux, pluviosité et hygrométrie de l'air accrues) sont des mosaïques d'habitats calcicoles solidaires et complémentaires, pelouses, prairies mésotrophes, ourlets et fourrés, forêts de pente, qui combinées aux variations d'exposition, proposent un réseau exemplaire de pelouses calcicoles originales et typiques.

Vulnérabilité : La régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été gravement accélérés, depuis plus d'un siècle, par les drainages qui ont complètement modifiés, par endroit, l'aspect originel de la vallée en favorisant la mise en place de prairies grasses intensives et le développement de la populiculture. Il s'en est suivi une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques de la vallée.

L'état de conservation du réseau de pelouses calcicoles est convenable, compte tenu du degré général de dégradation des systèmes pelousaires des plaines nord-ouest suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapins.



4.2 Qualité et importance

- " côté picard ", l'ensemble présente une grande diversité floristique :
- 16 espèces protégées, dont 1 de la directive (*Apium repens*) en plusieurs stations et populations remarquables
 - nombreuses plantes rares et menacées
 - diversité et typicité du cortège aquatique alcalin
 - cortège turficole et oligotrophe des prés tourbeux et des dépressions inondables

Les intérêts faunistiques sont également majeurs :

- diversité et importance des cortèges d'oiseaux paludicoles
- la partie ouest du site est inventoriée en ZICO
- présence de trois espèces de la directive avec des populations importantes de Triton crêté
- présence de zoocoenoses aquatiques avec Plécoptères

Les habitats pelousaires présentent une importante diversité orchidologique et floristique (3 espèces protégées : *Coeloglossum viride*, *Spiranthes spiralis* et *Parnassia palustris*).

Les habitats forestiers hébergent diverses fougères rares et menacées.

En outre, le site présente encore l'un des rares exemples régionaux de pelouses calcicoles pâturées par les bovins. L'ensemble participe à un échantillonnage représentatif des potentialités coenotiques, floristiques et faunistiques semi-naturelles du plateau picard médian.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02.03	Retournement de prairies		B
H	A03.03	Abandon / Absence de fauche		B
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
H	A08	Fertilisation		B
H	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A03.02	Fauche non intensive		B
H	A04.02	Pâturage extensif		B
H	A05.01	Elevage		B
H	A06.04	Arrêt de la mise en culture d'une parcelle		I
H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.



4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	60 %
Domaine communal	40 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
52	Réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB
Lien :
<http://natura2000-picardie.fr/documentsUtilesDocob.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non



6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200349 - Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2200349

1.3 Appellation du site

Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu

1.4 Date de compilation

31/01/1996

1.5 Date d'actualisation

25/07/2012

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 14/09/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031223455>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,81667°

Latitude : 50,24139°

2.2 Superficie totale

894 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
80	Somme	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
80222	CRECY-EN-PONTHIEU

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
9120 <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		183,8 (20,54 %)		G	A	C	A	A
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		510,6 (57,05 %)		G	A	C	A	A

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1083	Lucanus cervus	p	1	5	i	P	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<i>Pernis apivorus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Dryocopus martius</i>			i	P			X		X	
P		<i>Carex reichenbachii</i>			i	P						X
P		<i>Ranunculus hederaceus</i>			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N16 : Forêts caducifoliées	87 %
N17 : Forêts de résineux	13 %

Autres caractéristiques du site

Le massif forestier de Crécy-en-Ponthieu, essentiellement acidocline à mésoacidocline, à caractère atlantique, situé en façade maritime du plateau picard, et typique des argiles à silex recouvert de limons sableux est constitué principalement de hêtraies méso-acidiphiles atlantiques à *Ilex aquifolium* - *Ilex aquifolii*-*Fagion sylvaticae*) traitées en futaie, sous sylvofaciès de hêtraie pure ou plus ou moins associée aux chênes -*Quercus petraea*, *Q. robur* et hybrides). Ce massif est particulièrement représentatif et exemplaire (structure, texture, typicité, étendue,) de la Hêtarie-Chênaie acidocline à Surelle et Houx (*Oxalo acetosellae*-*Fagetum sylvaticae*). Propre aux régions atlantiques picardo-normandes, ce type forestier est surtout représenté à Crécy par sa sous-association *holcetosum mollis* (aussi bien d'ailleurs sous ses formes matures en futaie que de substitution en taillis sous futaie). Ce type forestier était, il y a encore peu de temps, confondu avec la hêtraie-chênaie acidiphile à houx de l'*Ilex aquifolii*-*fagetum sylvaticae*).

Vulnérabilité : L'état de conservation du massif est plutôt satisfaisant malgré quelques enrésinements, notamment dans les secteurs dégradés de taillis sous futaie. Le noyau central de hêtraies atlantiques acidoclines a conservé une bonne structuration, mais pose, comme tous ces peuplements, des problèmes classiques de régénération.

4.2 Qualité et importance

La flore et la faune forestière sont bien typées et remarquables sur le plan régional. La flore présente plusieurs plantes menacées en limite d'aire nord-orientale, des cortèges sylvatiques acidoclines, mésoacidocline et neutrocline, ...). L'avifaune nicheuse comporte de nombreuses espèces inscrites à la Directive Oiseaux. L'entomofaune est constitué d'une guildes des insectes sylvatiques des vieilles forêts avec une espèce menacée).

La qualité de l'air, l'atlantisme et la structure agée des peuplements entretiennent également une flore remarquable et diversifiée de lichens et de bryophytes corticicoles.

L'ensemble, de grande valeur sylvicole, constitue par sa superficie, la qualité des peuplements, la composition dendrologique caractéristique, un complexe forestier remarquablement expressif et exemplaire des potentialités forestières acidoclines de la façade atlantique du Nord de la France. En outre, le site compte plusieurs arbres classés et un faciès à Houx dense (secteur de la Tombelle des Grands hêtres)

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		I
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B	Sylviculture et opérations forestières		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine de l'état	0 %
Domaine privé de l'état	100 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
21	Forêt domaniale	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office National des Forêts.

Adresse :



Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

6.3 Mesures de conservation

Aménagement forestier.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200352 - Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2200352

1.3 Appellation du site

Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental

1.4 Date de compilation

31/01/1996

1.5 Date d'actualisation

19/08/2015

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 21/12/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000023386564

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,15944°

Latitude : 50,10417°

2.2 Superficie totale

93 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
80	Somme	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
80042	AUTHEUX
80086	BERNAVILLE
80108	BOISBERGUES
80243	DOMESMONT
80270	EPECAMPS
80310	FIENVILLERS
80466	LANCHES-SAINT-HILAIRE
80614	OUTREBOIS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		4,02 (4,32 %)		G	A	C	A	A
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		6,75 (7,26 %)		G	A	C	C	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	0,27 (0,29 %)		G	D			
9120 <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		2,37 (2,55 %)		G	B	C	B	B
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		37,6 (40,43 %)		G	A	C	A	A
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	0,28 (0,3 %)		G	D			

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	DD	C	B	C	B



- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
I		Pyrgus malvae				P							X
I		Thymelicus acteon				P							X
I		Thymelicus lineolus				P							X
I		Cupido minimus				V							X
I		Papilio machaon				P							X
I		Omocestus rufipes				P							X
I		Stenobothrus lineatus				P							X
M		Muscardinus avellanarius				P	X					X	
P		Blackstonia perfoliata				C							X
P		Campanula glomerata	2	2	i	P							X
P		Cephalanthera damasonium				C							X
P		Euphrasia stricta				C							X
P		Gentianella germanica	280	340	i	P							X



P		Parnassia palustris	126	126	i	P							X
P		Polygala calcarea				P							X
P		Polystichum aculeatum			i	P							X
P		Polystichum setiferum				P							X
P		Prunella laciniata				P							X
P		Rhinanthus angustifolius	60	80	i	P							X
P		Seseli montanum				P							X
R		Vipera berus				P						X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	30 %
N15 : Autres terres arables	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	65 %

Autres caractéristiques du site

Réseau exemplaire de pelouses calcicoles originales et typiques : série marnicole du Parnassio palustris-Thymetum praecocis (pelouse endémique picardo-normande), série à affinités submontagnardes et médioeuropéennes de l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii, associées à des successions végétales remarquables s'inscrivant dans la directive : banquette cuniculigène à Hélianthème, ourlets marnicoles et submontagnards sur craie, lisières et pré-bois calcicoles, forêts de pente et de ravins (en particulier des exemples typiques de Mercuriali perennis-Aceretum campestris sous sylvo-facies de hêtraie et de Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani de type "Doullennais" riche en fougères).

Vulnérabilité : L'état de conservation du réseau est convenable, compte tenu du degré général de dégradation des systèmes pelousaires des plaines nord-ouest européennes. Le Fossé du Halot est partiellement entamé par les activités d'extraction de la craie. Ailleurs, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapins. Quelques autres pratiques plutôt destructives (moto-cross) sont actuellement éteintes ou sporadiques. Une de ces vallées fait l'objet d'un programme de conservation.

Le réseau de cavées, inséré dans un cadre prairial protecteur, est dans un très bon état écologique, sauf en situation de tête de ravin où l'on observe encore des dépôts sauvages de matériaux.

4.2 Qualité et importance

Site éclaté de trois noyaux de vallées sèches du Ponthieu oriental. Proches géographiquement, ces vallées forment un ensemble d'habitats calcicoles (pelouses, prairies mésotrophes, ourlets, fourrés et forêts de pente) représentatif du modelé et du climat moyen de cet interfluve du plateau picard : vallées dissymétriques accentuées par l'érosion, hygrométrie accrue qui, combinées aux variations d'exposition, proposent un réseau exemplaire de pelouses calcicoles originales et typiques. Les habitats pelousaires présentent une importante diversité floristique (notamment des populations importantes de Parnassia palustris). La mosaïque de pelouses d'ourlets et de fourrés thermophiles permettent le développement d'une faune typique dont la Vipère péliade (Vipera berus) et le Muscardin (Muscardinus avellanarius). En outre, le site présente encore l'un des rares exemples régionaux de pelouses calcicoles pâturées par les bovins. L'ensemble participe à un échantillonnage représentatif des potentialités coenotiques, floristiques et faunistiques semi-naturelles du plateau picard médian.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02.01	Intensification agricole		B
H	A02.01	Intensification agricole		I
H	K02.01	Modification de la composition spécifique (succession)		B
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	K03.03	Introduction de maladies (pathogènes microbiens)		B



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	85 %
Domaine communal	14 %
Domaine de l'état	1 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie



Adresse : 1 place Ginkgo - Village Oasis 80044 Amiens cedex 1

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB
Lien :
<http://natura2000-picardie.fr/documentsUtilesDocob.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200354 - Marais et monts de Mareuil-Caubert

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2200354

1.3 Appellation du site

Marais et monts de Mareuil-Caubert

1.4 Date de compilation

31/01/1996

1.5 Date d'actualisation

01/03/2015

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020124330

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,84611°

Latitude : 50,06944°

2.2 Superficie totale

894 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
80	Somme	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
80001	ABBEVILLE
80135	BRAY-LES-MAREUIL
80262	EAUCOURT-SUR-SOMME
80268	EPAGNE-EPAGNETTE
80512	MAREUIL-CAUBERT
80836	YONVAL

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3110 <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)</i>		3,5 (0,39 %)		G	A	C	A	A
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		12 (1,34 %)		G	B	C	B	B
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		153 (17,11 %)		G	B	C	C	B
3160 <i>Lacs et mares dystrophes naturels</i>		0,03 (0 %)		G	B	C	B	B
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		12 (1,34 %)		G	C	C	C	C
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		9 (1,01 %)		G	A	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		12 (1,34 %)		G	B	C	C	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin</i>		290 (32,44 %)		G	A	C	A	A
7140 <i>Tourbières de transition et tremblantes</i>		0,3 (0,03 %)		G	A	C	A	B
7210 <i>Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae</i>	X	1 (0,11 %)		G	B	C	B	B
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>		150 (16,78 %)		G	B	C	C	C
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	50 (5,59 %)		G	B	C	B	B

• PF : Forme prioritaire de l'habitat.



- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis	w	1	5	i	P	G	C	C	C	C
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	DD	C	C	C	C
P	1614	Helosciadium repens	p	0	3687	area	P	G	C	B	C	B
I	1016	Vertigo moulinsiana	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1041	Oxygastra curtisii	p			i	P	G	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	w	1	5	i	P	G	C	C	C	C
M	1321	Myotis emarginatus	w	1	32	i	P	G	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
P		Scorpidium scorpioides			i	P							X
P		Nitellopsis obtusa			i	P							X
P		Anagallis tenella			i	P							X
P		Baldellia ranunculoides			i	P							X
P		Blysmus compressus			i	P							X
P		Calamagrostis canescens			i	P							X
P		Callitriche hamulata			i	P							X
P		Carex appropinquata			i	P							X
P		Carex lasiocarpa			i	P							X
P		Carex pulicaris			i	P							X
P		Carex rostrata			i	P							X
P		Cladium mariscus			i	P							X
P		Cyperus fuscus			i	P							X
P		Dactylorhiza incarnata			i	P				X			
P		Dactylorhiza praetermissa			i	P				X			
P		Eleocharis uniglumis			i	P							X
P		Epipactis palustris			i	P				X			
P		Eriophorum polystachion			i	P							X
P		Euphorbia palustris			i	P							X



P		Fritillaria meleagris			i	P						X
P		Geum rivale			i	P						X
P		Groenlandia densa			i	P						X
P		Herminium monorchis			i	P			X			
P		Hippuris vulgaris			i	P						X
P		Impatiens noli-tangere			i	P						X
P		Lathyrus palustris			i	P						X
P		Menyanthes trifoliata			i	P						X
P		Myriophyllum verticillatum			i	P						X
P		Nymphoides peltata			i	P						X
P		Oenanthe fluviatilis			i	P						X
P		Ophioglossum vulgatum			i	P						X
P		Orchis morio			i	P						X
P		Parnassia palustris			i	P						X
P		Pedicularis palustris			i	P						X
P		Petrorhagia prolifera			i	P						X
P		Polystichum aculeatum			i	P						X
P		Potamogeton alpinus			i	P						X
P		Potamogeton friesii			i	P						X
P		Potamogeton lucens			i	P						X
P		Potamogeton natans			i	P						X
P		Potamogeton perfoliatus			i	P						X
P		Ranunculus circinatus			i	P						X



P		Ranunculus lingua			i	P							X
P		Ranunculus penicillatus			i	P							X
P		Samolus valerandi			i	P							X
P		Selinum carvifolia			i	P							X
P		Silaum silaus			i	P							X
P		Sium latifolium			i	P							X
P		Sparganium natans			i	P							X
P		Stellaria palustris			i	P							X
P		Thelypteris palustris			i	P							X
P		Thysselinum palustre			i	P							X
P		Triglochin palustris			i	P							X
P		Utricularia minor			i	P							X
P		Valeriana dioica			i	P							X
P		Veronica scutellata			i	P							X
P		Cardamine pratensis subsp. paludosa			i	P							X
P		Najas marina subsp. marina			i	P							X
P		Salix repens subsp. repens			i	P							X
P		Carex viridula var. elatior			i	P							X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	35 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	30 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N14 : Prairies améliorées	4 %
N15 : Autres terres arables	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Vaste complexe tourbeux de la Basse-Somme, complétant le site de la "Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly" et offrant une extraordinaire panoplie zonale de systèmes d'étangs, de marais et de prés tourbeux. Il s'agit là d'une démonstration spatiale sans équivalent en France et ailleurs d'habitats des larges vallées tourbeuses en U à caractère atlantique/subatlantique, ayant fait l'objet d'un projet de Réserve Naturelle (non accepté localement). Dans ce tronçon du val de Somme, les caractéristiques subatlantiques/subcontinentales et submontagnardes qui prévalent plus en amont, sont considérablement affaiblies et se fondent dans une ambiance de plus en plus atlantique et thermophile. Une telle unité ne peut se poursuivre au delà d'Abbeville en raison d'un contexte édaphique différent hérité du vieil estuaire saumâtre de la Somme. L'hétérogénéité des rencontres floristiques, mêlant divers isolats, fragments et limites d'aire (*Potamogeton alpinus*, *Fritillaria meleagris*, *Luronium natans*, *Apium repens*, *Oenanthe fluviatilis*, *Euphorbia palustris*,...) issues de mouvements migratoires ou relictuels différents traduit bien l'originalité écologique du site et les influences phytogéographiques complexes de la vallée. Ce sont essentiellement les séries aquatiques et de bas-marais paratourbeux à tourbeux qui concentrent les habitats majeurs pour la directive.

En particulier, les habitats aquatiques connaissent un développement spatial important dans les marais de Caubert et montraient, de façon optimale sur le plan de la structure et de la texture des communautés, une grande diversité de biotopes aquatiques en fonction du courant, de la profondeur, des substrats, de la qualité chimique et trophique des eaux et des vitesses de sédimentation : grands herbiers de nénuphars, herbiers de charophytes des eaux basiques profondes, herbiers d'atterrissement, chenaux tourbeux envasés, chenaux rhéophiles avec de rares herbiers enrurbanés à *Oenanthe fluviatilis* et *Potamogeton alpinus*, herbiers semi-sciaphiles de *Hottonietum palustris*,... Il semble que récemment ce potentiel aquatique se soit appauvri conséquemment à la dégradation qualitative générale du cours de la Somme. Dans les marais d'Espagne et Saint-Gilles, l'exploitation herbagère domine et permet d'observer un vaste complexe de prés oligotrophes paratourbeux à tourbeux alcalins atlantiques/subatlantiques creusé de mares et de dépressions montrant sur leur pourtour un groupement amphibie oligo-mésotrophe. Les roselières et cariçaies, associées parfois aux secteurs de tremblants connaissent actuellement avec la régression du pâturage et de la fauche, un certain développement.

Associé aux Monts de Caubert, éperon crayeux constituant le flanc Nord-Ouest du marais, l'ensemble revêt en outre une importance géomorphologique et caténale accroissant encore la diversité coenotique : complexe de pelouses calcaires froides (versant Nord-Est) et thermophiles (versant Sud-Ouest) avec un chapeau jadis de prés acidiphiles oligo-mésotrophes atlantiques célèbres pour la mycologie mondiale (détruit en grande partie après labour).

Vulnérabilité : La régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été gravement accélérés par la pollution du cours de la Somme et les envasements qui l'accompagnent. Il s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques. La recherche d'un équilibre dynamique et des flux de matière ne peut se concevoir globalement qu'à l'échelle de l'ensemble de la vallée et de son bassin versant, puis à l'échelle de chaque marais et de sa périphérie. Il est urgent de mettre en place de tels projets car l'état de conservation des marais devient très inquiétant dans certains secteurs (marais de Caubert et de Mareuil, marais Saint-Gilles).



4.2 Qualité et importance

Les intérêts spécifiques sont nombreux et élevés, surtout floristiques : plantes supérieures avec 26 espèces protégées, nombreuses plantes rares et menacées, diversité et originalité du cortège aquatique alcalin, cortège turficole et oligotrophe des prés tourbeux et des dépressions inondables, remarquables isolats d'aire, aires fragmentées et limites d'aire, diversité génétique des populations de Fritillaire, présence de deux sous-espèces de la directive : *Luronium natans*, et *Apium repens*
 Richesse en orchidées des coteaux calcaires : notamment *Orchis morio*, *Herminium monorchis*
 Charophytes : populations de *Nitellopsis obtusa*
 Champignons : notamment en Hygrophores
 Intérêt ornithologique : avifaune paludicole nicheuse (rapaces, anatidés, passereaux notamment fauveltes, ardéidés).
 Plusieurs oiseaux sont menacés au niveau national. Le site est inventorié également en ZICO
 Intérêts également très probables batrachologiques et entomologiques.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A08	Fertilisation		B
H	E01	Zones urbanisées, habitations		I
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		B
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
M	A04.01	Pâturage intensif		I
M	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
M	C01	Exploitation minière et en carrière		I
M	K02	Evolution biocénotique, succession végétale		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A03.02	Fauche non intensive		I
H	A04.02	Pâturage extensif		I
M	F03.01	Chasse		I

- Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%



Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	2,6 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	MOYENNE VALLEE DE LA SOMME	*	3%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Adresse : 1 place Ginkgo - Village Oasis 80044 Amiens cedex

Courriel :

Organisation : Syndicat mixte AMEVA

Adresse : 32, route d'Amiens 80480 Dury

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB



Lien :

<http://natura2000-picardie.fr/documentsUtilesDocob.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2212007 - Étangs et marais du bassin de la Somme

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR2212007

1.3 Appellation du site

Étangs et marais du bassin de la Somme

1.4 Date de compilation

31/01/2006

1.5 Date d'actualisation

31/01/2007

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 09/02/2007



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20070211&numTexte=35&pageDebut=02645&pageFin=02645

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,76889°

Latitude : 49,94417°

2.2 Superficie totale

5243 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
80	Somme	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
80001	ABBEVILLE
80021	AMIENS
80082	BELLOY-SUR-SOMME
80102	BIACHES
80107	BLANGY-TRONVILLE
80131	BOVES
80135	BRAY-LES-MAREUIL
80136	BRAY-SUR-SOMME
80137	BREILLY
80141	BRIE
80164	CAMON
80172	CAPPY
80184	CERISY
80187	CHAUSSEE-TIRANCOURT
80192	CHIPILLY
80197	CIZANCOURT
80199	CLERY-SUR-SOMME



80205	CONDE-FOLIE
80212	CORBIE
80213	COTTENCHY
80231	CURLU
80234	DAOURS
80240	DOINGT
80262	EAUCOURT-SUR-SOMME
80264	ECLUSIER-VAUX
80267	ENNEMAIN
80268	EPAGNE-EPAGNETTE
80272	EPENANCOURT
80294	ETERPIGNY
80295	ETINEHEM-MERICOURT
80300	FALVY
80307	FEUILLERES
80328	FONTAINE-SUR-SOMME
80337	FOUENCAMPS
80367	FRISE
80379	GLISY
80411	HAMEL
80412	HAMELET
80428	HEM-MONACU
80486	LONG
80488	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
80489	LONGUEAU
80512	MAREUIL-CAUBERT
80536	MESNIL-BRUNTEL
80569	MORCOURT
80593	NEUVILLE-LES-BRAY
80616	PARGNY
80620	PERONNE
80622	PICQUIGNY
80644	PROYART
80674	RIVERY
80693	SAILLY-LAURETTE



80694	SAILLY-LE-SEC
80701	SAINT-CHRIST-BRIOST
80743	SUZANNE
80774	VAIRE-SOUS-CORBIE
80784	VAUX-SUR-SOMME
80785	VECQUEMONT
80801	VILLERS-CARBONNEL
80835	YZEUX

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A193	Sterna hirundo	r	1	2	p	P		D			
B	A229	Alcedo atthis	r	11	50	p	P		D			
B	A272	Luscinia svecica	r	51	100	p	P		C	B	C	B
B	A022	Ixobrychus minutus	r	27	45	p	P		B	C	C	C
B	A023	Nycticorax nycticorax	r	3	5	p	P		D			
B	A026	Egretta garzetta	c	6	10	i	P		D			
B	A072	Pernis apivorus	r	1	5	i	P		D			
B	A081	Circus aeruginosus	r	14	24	p	P		C	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus	r	2	5	i	P		D			



B	A119	Porzana porzana	r		3	i	P		D			
---	------	---------------------------------	---	--	---	---	---	--	---	--	--	--

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	30 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	30 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	10 %

Autres caractéristiques du site

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturels (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluvial migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres.

L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux, par un envasement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs de tourbage, de marais fauchés et pâturés, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les différents habitats ouverts).

Vulnérabilité : Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de matière est le plus souvent insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été accélérés par la pollution du cours de la Somme et par l'envasement. Les vastes surfaces de roselières inondées qui dominaient de nombreux secteurs il y a 50 ans ont été considérablement réduites, de même que les herbiers aquatiques de qualité et les prairies humides pâturées.

Par ailleurs, les inondations de 2001 ont déposé des limons qui ont notamment altéré l'état de conservation des roselières et des habitats tourbeux et accéléré l'envasement de nombreux étangs.

Enfin, phénomène plus récent, la prolifération de la Jussie, dans un premier temps dans les étangs de la Haute Somme et plus récemment à l'aval d'Amiens, est une menace importante qui pèse sur les milieux aquatiques.

De ces différents phénomènes évolutifs ou ponctuels s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive de l'intérêt biologique. Quelques secteurs sont mieux préservés car bénéficient d'une gestion cynégétique adaptée, de mesures de protection (réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de protection de biotope) ainsi que de projets de gestion conservatoire spécifiques.

A l'aval de Corbie, plusieurs marais font l'objet d'une gestion conservatoire contractuelle afin de limiter les phénomènes de vieillissement de la végétation et de préserver le patrimoine naturel en particulier ornithologique, en concertation avec les acteurs locaux. Citons, le Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville, les marais de Tirancourt et le marais communal de la Chaussée-Tirancourt, le marais communal de Belloy-sur-Somme, les Prés à Pion à Longpré-les-Corps-Saints et l'étang le Maçon à Mareuil-Caubert. Entre Amiens et Abbeville, la zone de préemption au titre des ENS du Conseil général de la Somme est un outil d'intervention utilisé à l'amiable.

4.2 Qualité et importance

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir, ...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...). Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.



4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
36	Réserve naturelle nationale	1 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Documents d'objectifs "habitats" en cours de finalisation sur quatre sites ; terminé sur le cinquième (deux contrats Natura 2000).

Plan de gestion conservatoire pour :

- la pelouse calcaire communale à Eclusier-Vaux (environ 10 ha) et à Frise (environ 10 ha), gérée par le Conservatoire des sites
- le marais de Tirancourt d'environ 25 ha (propriété départementale gérée par le Conservatoire des Sites) à La Chaussée-Tirancourt, Ailly-sur-Somme et Breilly-sur-Somme,
- les Grands et Petits marais d'environ 60 ha (propriété communale gérée par le Conservatoire des Sites) à Belloy-sur-Somme,
- le Grand marais de la Queue d'environ 14 ha (propriété communale en APPB gérée par le Conservatoire des Sites) à Blangy-Tronville,
- L'étang Saint-Ladre d'environ 14 ha (propriété communale en réserve naturelle gérée par le Conservatoire des Sites) à Boves,
- L'étang Le Maçon d'environ 7.5 ha (propriété départementale gérée par le Conservatoire des Sites) à Mareuil-Caubert,
- Les Prés à Pions d'environ 15 ha (propriété communale gérée par le Conservatoire des Sites) à Longpré-les-Corps-Saints.

Plans de gestion conservatoire en cours d'élaboration :

- Le marais de La Chaussée d'environ 70 ha (propriété communale en APPB gérée par le Conservatoire des Sites) à La Chaussée-Tirancourt.